



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 20 JUIN 2016

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Sont présents : M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, M. Jonathan SOREL.

Est empêchée : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Sont arrivés en cours de séance : Mme Pauline VERON à 18 h 40. Mme Claire MOREL à 18 h 45. M. Jonathan SOREL à 19 h. M. Sébastien DULERMO à 19 h 50.

ORDRE DU JOUR

M. Alexis GOVCIYAN remercie ses collègues et le public pour leur présence et informe l'assistance que la Maire, Mme Delphine BÜRKLI est en congé de maternité.

DÉLIBÉRATION 09.2016.055 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 20 juin 2016.

DÉLIBÉRATION 09.2016.056 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 30 MAI 2016.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 30 mai 2016 est approuvé.

M. Alexis GOVCIYAN poursuit avec l'actualité en termes d'évènements et manifestations à la Mairie du 9^e. Il remercie chaleureusement le théâtre des jeunes du 9 pour leur très belle représentation récente ainsi que Tony HARRISSON et tous les jeunes pour cette approche culturelle et pédagogique. Il remercie également Mme Claire GANNET pour avoir pris cette initiative et organisé ce théâtre qui est important en termes d'accompagnement des enfants et suscite l'engouement et la mobilisation.

Le permis piéton a été délivré à 388 élèves de CE2 de 9 écoles du 9^e, initiative du Commissaire central que Mme la Maire et son équipe soutiennent pleinement.

.../...

Les fêtes et les spectacles d'école ont également eu lieu et il souhaite remercier Mme Gysie BLOCH, Conseillère de Paris pour cette totale mobilisation des écoles, tous les jours, du matin au soir. Ces fêtes, ces événements, toutes ces actions scolaires éducatives sont à la fois prenantes et importantes et il remercie tout le corps enseignant pour tout ce travail. Il y a deux jours, s'est tenue la cérémonie du 18 juin pour commémorer l'appel du Général du Gaulle, lu par une élève du collège Paul Gauguin, Nour BOCQUET, qui a fait une très belle lecture, elle en est remerciée.

Activité culturelle avec le théâtre, activité citoyenne et éducative avec le permis piéton, les écoles, les spectacles et activité de mémoire avec la cérémonie du 18 juin. M. Alexis GOVCIYAN revient à la culture sportive avec une très belle initiative menée au nom de l'exécutif municipal par Mme Adeline GUILLEMAIN dans les salons Aguado avec jusqu'au 10 juillet la formidable exposition « Les maillots des légendes » qui propose des pièces de grande valeur pour les amateurs de football mais aussi pour tous ceux et toutes celles qui sont intéressés par l'histoire et la culture de ce sport qui reste emblématique. Il remercie Mme Adeline GUILLEMAIN pour son engagement ainsi que M. Sylvain MAILLARD et le conseil de Quartier Blanche-Trinité qui a organisé une très belle fête de quartier autour du square Berlioz, 3 000 personnes étaient présentes. C'est une véritable réussite, sous le soleil, car c'est le seul jour où le soleil a pu briller en juin pour cette fête de quartier. Il associe à ses remerciements Mme Mariella ERIPRET qui a coordonné toutes ces fêtes de quartier.

A propos de fête, si le temps le permet, mais elle aura lieu de toute façon, demain sera le jour de la fête de la musique, sous une météo qu'il faut espérer clémente. Pour cette fête de la musique, il signale notamment les concerts organisés par l'antenne jeune et les centres d'animation qui se succéderont place Lino Ventura.

Mercredi 22, dans le cadre de l'exposition « Les maillots des légendes » se tiendra un tournoi de babyfoot dans la cour de la Mairie de 15 h à 18 h. Plus de 20 équipes inscrites et donc là aussi, c'est un véritable succès qui s'annonce d'autant qu'il fera beau mercredi, en principe.

Toujours le mercredi 22 juin, la Mairie du 9 accueille la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour une conférence débat qu'avait initiée M. Sylvain MAILLARD sur le bail commercial avec des interventions d'experts du barreau de Paris notamment. Cet événement important réunira des artisans et des commerçants de l'arrondissement mais aussi de l'ensemble des arrondissements parisiens.

Jeudi 23, il y aura non seulement la sortie du numéro 10 du journal municipal Paris NEUF, journal que chacun attend, mais aussi le traditionnel gala des sportifs dans les salons Aguado ainsi que la fête du quartier Opéra-Chaussée d'Antin.

Le week-end prochain, la nature s'empare des rues Papillon et Riboutté avec l'installation d'un jardin éphémère et à deux pas de la ville, se dérouleront le vide grenier et le repas du quartier à Anvers-Montholon autour du square éponyme. Tout cela bien évidemment sous l'égide et avec le travail de M. Sébastien DULERMO.

Le 28 juin auront lieu la cérémonie des enfants méritants dans les salons Aguado et la conférence de Drouot sur le marché de l'art asiatique.

Le 30, pour finir le mois de juin, hors les murs, se déroulera également la deuxième édition du Hamac festival, festival de musique et d'humour dans différents endroits du 9^e dont le Lycée Jacques-Decour.

Retour à la Mairie, pour le défilé de mode de « Perry Ah Why Créations » dans la cour, le 7 juillet, avec un défilé de mode en marge de la Fashion Week.

Au retour de la pause estivale aura lieu la cérémonie commémorant la libération de Paris, le 25 août avec le ravivage de la flamme aux soldats inconnus, en lien avec les anciens combattants que M. Alexis GOVCIYAN salue notamment par l'intermédiaire de leurs présidents de la FNACA et de l'UNC.

Et enfin, le forum des associations du 9^e se tiendra le 10 septembre. Il est piloté par Mme Isabelle VUGHT.

D'autres évènements et manifestations sont aussi programmés, comme par exemple la fête de la gastronomie dans le 9^e, cela fera l'objet d'une communication ultérieure.

Il profite de cette opportunité, alors que tous ces évènements s'enchaînent, tous les jours, parfois plusieurs fois par jour, pour remercier tous les élus bien évidemment qui sont aux manettes pour prendre ces initiatives, tous les membres du cabinet, sans oublier les agents de service, qui travaillent parce que sans eux on ne pourrait pas mettre au point toute cette mobilisation. Il remercie Monsieur le Directeur général des services, son équipe et le charge de transmettre ses remerciements à tous les agents qui se mobilisent pour que ces évènements et manifestations se déroulent dans des conditions aussi bonnes que possibles. Leur mobilisation est totale, parfois, complexe, mais il est utile aussi de leur rendre hommage et de les remercier. Il souhaite que Monsieur le Directeur général des services soit son porte-parole pour transmettre ces messages.

Voici pour les actualités qui seront suivies par quelques mots sur la sécurité dans l'arrondissement.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite commencer en adressant, au nom de Mme Delphine BÜRKLİ et au nom des élus, à tous, un témoignage de solidarité et de sympathie aux forces de police, une nouvelle fois et cela devient récurrent, systématique suite aux terribles attentats dont elles ont été victimes lors de l'assassinat odieux et lâche de deux fonctionnaires de police dans les Yvelines la semaine dernière. Des messages ont été bien évidemment transmis à la fois à Monsieur le Commissaire central, à ses équipes et aussi au Préfet de Police. Mais il voudrait avoir aujourd'hui une pensée particulière et souhaiter un bon rétablissement à tous les fonctionnaires blessés, notamment dans le 9^e arrondissement, à l'occasion des manifestations extrêmement violentes intervenues il y a quelques jours.

Alors que l'Euro 2016 de football a commencé depuis maintenant 10 jours, le 9^e comme de nombreux arrondissements parisiens a subi à la fois des bénéfices mais aussi des désagréments. L'exaspération des riverains du Nord du 9^e, de la rue Pierre Haret mais pas seulement, de la place Pigalle, partout, confrontés à des centaines, voire des milliers, de supporters plus ou moins éméchés qui célèbrent la victoire ou qui déplorent la défaite de leur équipe préférée, est compréhensible. Avec son collègue, M. Sébastien DULERMO qui ne ménage pas ses efforts avec les équipes de propreté de l'arrondissement malgré des moyens limités, avec le Commissaire central du 9^e qui doit aussi intervenir malgré le fait de compter des blessés dans ses rangs suite aux manifestations ultra violentes des derniers jours, avec des effectifs toujours plus sollicités, l'exécutif tente de contenir le plus gros et effacer les traces les plus importantes.

Après, il est nécessaire de comprendre que les capacités d'intervention sont très restreintes et que la Mairie de Paris semble avoir totalement abandonné l'idée de mobiliser des moyens supplémentaires pour faire face à l'afflux de supporters de toute l'Europe, en plus des touristes habituels. Ou alors, la Mairie de Paris semble complètement sous-dimensionnée pour accueillir de telles masses. Dans un cas comme dans l'autre, tout cela est plutôt inquiétant lorsque l'on prétend vouloir accueillir les Jeux Olympiques en 2024, cela fera l'objet d'autres débats pour en parler ultérieurement.

Avec la fin de la phase de pool et le nombre de match diminuant, il faut espérer connaître moins de nuisances mais il ne serait pas honnête de dire qu'il n'y en aura plus d'ici à la fin de la compétition le 10 juillet prochain. Il faut rester vigilant, mobilisé au côté des riverains dont une délégation sera reçue dans les jours qui viennent, le lundi 29 juin.

M. Alexis GOVCIYAN veut également informer du fait que les forces de police ont été très actives malgré ce contexte particulier avec plusieurs arrestations d'individus, dont tout récemment pour vol en réunion avec effraction, pour violence volontaire et pour apologie du terrorisme même s'il s'agissait, semble-t-il pour ce dernier cas d'une blague, mais l'humour en pareil cas n'est pas de circonstance

Pour conclure, et dans un autre registre, il a enfin bon espoir de signer le contrat de sécurité et de prévention de l'arrondissement avant le 14 juillet. Et ce sera chose faite depuis le temps qu'il en est question, mais il attendait les accords en termes de date des cabinets du Préfet de police, de la Maire de Paris, du Recteur et du Procureur de la République.

INFORMATIONS SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^e SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT.

S'agissant des informations sur les projets de délibérations du Conseil de Paris intéressant le 9^e sans relever de la compétence d'avis du Conseil de l'arrondissement, un projet de délibération a été transmis par le Conseil de Paris qui siège en formation de Conseil Départemental.

Il s'agit d'une subvention attribuée à l'association Tout Autre Chose qui a pour objectif de créer et de renforcer les liens sociaux entre les habitants du quartier dans le cadre d'un lieu convivial ouvert à tous et propose diverses activités et services. Dans ce cadre, des ateliers ludiques, sportifs et culturels sont mis en place auxquels participent des seniors. C'est une action importante. Des visites à domicile et des accompagnements sont proposés aux personnes âgées isolées et des repas sont partagés dans les locaux de ces lieux de convivialité situés 13 rue Rodier. Le Conseil de Paris souhaite attribuer, pour information, une subvention de 9 000 euros à l'association Tout Autre Chose.

La partie Informations diverses terminée, M. Alexis GOVCIYAN salue Mme Claire GANNET et Mme Pauline VERON arrivées entre temps. Il donne la parole à Mme VERON.

Mme Pauline VERON le remercie et le prie de bien vouloir excuser son retard.

Elle souhaite revenir très brièvement sur la problématique liée aux supporters dans le cadre de l'Euro 2016 et sur ce qui se passe boulevard de Clichy et rue Pierre Haret. Pour ce qui relève de la compétence de la Ville de Paris, c'est-à-dire la propreté, il y a eu une mobilisation accrue des services de la propreté pour un nettoyage renforcé sur cette zone ainsi que l'installation d'urinoir mobile.

Quant à ce qui relève de la sécurité, le rôle de la Mairie a été évoqué.

M. Alexis GOVCIYAN observe que ce rôle n'a pas été beaucoup remarqué et invite Mme Pauline VERON à poursuivre.

Mme Pauline VERON veut quand même souligner que la compétence en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité est une compétence de la Préfecture de police. D'ailleurs, M. Alexis GOVCIYAN le rappelle dans le début de son intervention mais pour dire ensuite que la Mairie de Paris ne serait pas à la hauteur pour répondre à ces difficultés. Donc, il faut bien être clair sur...

M. Alexis GOVCIYAN précise qu'il a dit qu'elle est sous dimensionnée.

Mme Pauline VERON dit qu'il faut bien être clair sur les compétences des uns et des autres. Il y a bien une compétence en matière de sécurité de la Préfecture de police. Toutefois, la Mairie de Paris vient de décider de réorganiser ses services de lutte contre les incivilités en créant une brigade qui va regrouper l'ensemble des services qui font de la lutte contre l'incivilité. Ainsi que d'autres personnels comme les ASP qui étaient mis à la disposition de la Préfecture de police pour se réorganiser complètement, cette réforme a été votée au dernier Conseil de Paris. Elle va permettre la création de postes supplémentaires et une meilleure organisation des services de la Ville de Paris qui relèvent de la compétence de la ville pour pouvoir verbaliser les incivilités et elle pense que dès la rentrée de septembre, la Ville de Paris va pouvoir disposer d'une véritable brigade de lutte contre les incivilités.

Elle salue, bien sûr, le travail des forces de l'ordre qui est en ce moment effectivement très compliqué avec l'Euro. Pour l'instant, cela se passe globalement bien. Hier soir, il y avait quand même 90 000 personnes dans la fan zone, ce qui demande une mobilisation importante de moyens, plus les manifestations et plus l'état d'urgence avec le contexte terroriste. Elle croit que tout le monde est à sa place, fait le maximum pour que tout se passe au mieux. Il y a effectivement des gestions de supporters qui ne sont pas évidentes dans ce contexte pour la police. Mais les difficultés qui ont été signalées ont été remontées et signalées à la Préfecture de police notamment pour les prochains matchs concernant le boulevard de Clichy.

M. Alexis GOVCIYAN va donner la parole à ses collègues M. Sylvain MAILLARD et M. Jean-Baptiste de FROMENT, mais ajoute que le fait de dire que c'est de la compétence de ceci ou cela ne règle pas le problème. Que ce soit la Préfecture de police ou la Mairie de Paris, tout le monde est concerné. Dans ce cadre, il faut une meilleure coordination, une meilleure anticipation des choses, ce qui n'a pas été fait. C'est ce qu'il pointait du doigt, bien évidemment, indépendamment du reste.

M. Sylvain MAILLARD veut rebondir quelques instants sur les propos tenu par le Premier Adjoint et par Mme Pauline VERON. Il explique avoir parlé longuement avec des habitants lors de la fête de quartier sur la rue Pierre Haret et souscrit à 90 % aux propos tenus et entre autres, la réorganisation des services qui normalement serait effective en septembre et qui est une très bonne chose.

Concernant les urinoirs, chacun sait que la rue Pierre Haret est devenue un urinoir public, l'urinoir public du 9^e arrondissement et sur lequel, finalement, l'exécutif parisien n'a aucune réponse concrète à donner. On ne peut que compatir avec les habitants de la rue Pierre Haret et il salue les services de la propreté qui passent régulièrement, y compris sur le square Berlioz qui est également un urinoir géant, en tout cas le matin. C'est vraiment impressionnant à voir et il n'est pas prévu d'urinoir public supplémentaire. Il faudrait aussi

.../...

réfléchir à obliger les commerçants, en tout cas les débits de boisson, les bars qui font un chiffre d'affaire supplémentaire à avoir des toilettes publiques à côté, comme cela se fait par exemple en Irlande. Il faudra vraiment y réfléchir si on veut accueillir les Jeux Olympiques, ce que chacun autour de cette table souhaite ardemment. Mais pour le moment, il faut reconnaître que ce sujet n'est absolument pas au point. Il faut y réfléchir avant et pas après.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut faire deux brèves remarques. Pour la première, il estime que se vanter sur les questions de propreté est quand même un petit peu audacieux car il est vrai que tout le monde a vécu la grève au commencement de l'Euro avec notamment, dans le 9^e arrondissement, samedi, il y a 8 jours, des scènes de rues apocalyptiques en matière d'entassement de poubelles parce qu'il y a une grève. Avoir un exécutif municipal central qui finalement n'est pas en mesure de prévenir une grève à un moment aussi crucial pour Paris, pour l'image de Paris et dans un contexte où le tourisme est en très grande difficulté, ce n'est quand même pas terrible.

Pour la seconde chose, il rejoint ce que vient de dire M. Sylvain MAILLARD sur le fait que la fusion des différentes forces en une sorte de brigade chargée du respect de l'espace public est une bonne chose. C'est d'ailleurs la proposition faite par l'exécutif du 9^e pendant la campagne et, à l'époque, Mme Pauline VERON n'était pas d'accord. L'exécutif allait plus loin et disait qu'il faudrait aller jusqu'à la Police municipale. Alors, police municipale ou pas police municipale, ce qui compte ensuite est de savoir ce qui est fait vraiment de cette brigade. Est-ce que c'est une brigade qui sert uniquement à remplir les caisses de la Ville avec une politique de verbalisation à outrance, ou est-ce une brigade qui a pour mission d'assurer le respect de l'espace public ? Les deux choses étant un peu liées, dans une certaine mesure, puisqu'effectivement il pense que pour les comportements les plus répréhensibles, tels que les épanchements d'urines, etc., il faut avoir une politique de verbalisation extrêmement sévère et systématique parce qu'il y a une espèce de sentiment de permissivité, d'impunité qui développe, qui favorise ce genre de comportement.

DÉLIBÉRATION 09.2016.057 (DAC 2016-463) - SUBVENTIONS (14.050 EUROS) À TREIZE ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMITÉ DU SOUVENIR LOCALISÉS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE PARIS

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN précise que parmi les associations concernées se trouve le Comité d'Entente des anciens combattants du 9^e dont le président Jean-François NEUDIN est ici présent. Il est toujours là à chaque cérémonie, pour chaque activité, pour à la fois maintenir, développer, transmettre la mémoire. Ses collègues déploient également une activité intense.

Il souhaite saluer cette capacité d'union avec d'autres associations pour faire en sorte que, lorsqu'il s'agit de la mémoire de l'histoire et surtout de cette mémoire des combattants et des résistants, elles sachent se retrouver, ce qui est très agréable et très confortable.

Il salue donc Monsieur le président et expose que, s'agissant du Comité d'Entente, une subvention de 800 euros a été prévue. Il aurait préféré que la somme demandée soit obtenue, mais au niveau de la Mairie de Paris, la somme retenue sur les 14 050 euros est de 800.

Il propose de voter cette subvention.

Mme Claire MOREL indique que son Groupe va évidemment voter cette subvention accordée par la Ville de Paris et se joint à M. le Maire pour féliciter M. NEUDIN et tous les membres de l'association pour le travail réalisé en faveur de la mémoire et de l'histoire dans le 9^e, et d'ailleurs à Paris aussi avec les autres collègues des anciens combattants.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-463.

DÉLIBÉRATION 09.2016.058 (DJS 2016-29) - SUBVENTION (12 000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'OFFICE DU MOUVEMENT SPORTIF DU 9^e.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose qu'il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 9^e. Chacun connaît l'OMS qui est particulièrement actif dans l'arrondissement, qui encourage les initiatives sportives et qui participe aussi à l'animation locale avec l'organisation des 10 km et du tournoi des écoles.

M. Alexis GOVCIYAN estime qu'ils ont fait un travail remarquable !

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute que cette année, la course des 10 km a été annulée à cause des attentats. Grâce à la mobilisation de tous, de la Mairie et de l'OMS, elle a pu être reprogrammée. 2 000 coureurs et près de 100 familles ont été mobilisés. Malheureusement, beaucoup de demandes ont été faites auprès du cabinet de M. Jean-François MARTINS, compte-tenu du surcoût engendré par le report de la course pour l'attribution de la subvention 2016. Mme Adeline GUILLEMAIN s'est heurtée à un refus catégorique qu'elle ne peut que déplorer et regretter aujourd'hui.

En effet, cette subvention accordée à l'OMS qui est indispensable à son bon fonctionnement, cette année plus qu'auparavant, et qui nécessitait d'être maintenue, a été réduite drastiquement puisqu'elle passe de 17 900 euros à 12 000 euros en 2016, proposition imposée par le cabinet de M. Jean-François MARTINS. L'argument du contexte budgétaire actuel ne peut être seul mis en cause et à terme, on peut se demander quelle est la volonté de la Mairie de Paris par rapport aux OMS. L'audit récent mené à l'initiative du groupe communiste et la mission confiée par M. TINTI par la Maire de Paris, a notamment comme objectif de redéfinir le partenariat avec la Ville et de remettre à plat les modalités de soutien financier de la collectivité. Donc, cela confirme bien les soupçons qui suggèrent que la Ville casse les OMS et notamment quand ils fonctionnent, comme c'est le cas dans le 9^e où il est possible de s'appuyer vraiment sur l'OMS pour organiser des événements solides, ce qui est précieux localement.

C'est avec regret que Mme Adeline GUILLEMAIN propose de donner un avis favorable à cette subvention malgré tout, tout en déplorant la baisse encore une fois.

M. Alexis GOVCIYAN craint pour leur équilibre budgétaire qui risque d'être remis en cause très rapidement.

Mme Pauline VERON reconnaît une baisse dans cette subvention à l'OMS comme vu au précédent Conseil d'arrondissement. Il y a eu des baisses pour plusieurs subventions à des associations sportives mais pas toutes. Ces baisses s'expliquent du fait du contexte budgétaire, difficile en ce moment du fait des baisses de dotation de l'Etat. Cela a été abordé plusieurs fois, ce qui fait que son collègue, M. Jean-François MARTINS a regardé la situation financière des associations et les demandes faites au regard des trésoreries des différentes associations.

Donc, compte tenu de la situation financière, on va dire positive de l'OMS puisqu'il y a une trésorerie de plus de 26 000 euros et un compte de résultat arrêté à un peu plus de 13 000 euros, il est apparu que la baisse de subvention, cette année, ne remettait en cause la capacité de l'OMS à mettre en œuvre ses projets. Dans un certain nombre d'arrondissements, des OMS ont vu leur subvention baisser mais pas dans tous les arrondissements, c'était en fonction de la situation financière des OMS.

Donc, ce n'est pas particulièrement parce que c'est l'OMS. Il n'y a pas de volonté de casser les OMS dans les arrondissements puisque dans d'autres arrondissements, il n'y a pas eu de baisse. C'est plutôt au regard de la situation financière qui sera regardée chaque année et en fonction des besoins des différentes associations et des OMS. Donc, il y a un soutien de 12 000 euros compte-tenu de la situation financière de l'OMS.

Le Groupe de Mme Pauline VERON votera cette subvention.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute que, s'il comprend bien, pour les services de la Ville de Paris, il n'est pas bon d'être bon gestionnaire quand on est une association.

Mme Isabelle VUGHT veut aussi intervenir sur ce thème et trouve regrettable que l'argument mis en évidence soit : « Vous avez une situation financière correcte. Vous faites bien, vous gérez bien. Donc, vous êtes punis ». Alors que le principal argument devrait être la qualité du service offert, l'activité, les activités proposées et la bonne gestion. Elle ne pense pas que la bonne gestion puisse être pénalisante à ce point.

Elle ajoute que ce qui est mis en avant par Mme Pauline VERON sur les OMS n'est pas forcément la politique suivie pour d'autres associations. Elle pense qu'il y a un vrai besoin de clarifier ce qui est attendu des associations pour donner une subvention. Est-ce qu'on attend qu'elles tendent la main et qu'elles réclament plus pas forcément en gérant bien ? Est-ce que l'on veut des associations qui sont de bons collaborateurs des élus et qui font bien leur travail ?

M. Alexis GOVCIYAN ajoute « *et qui ont des projets* ».

Mme Adeline GUILLEMAIN déplore vraiment cette position très politique. Mme Pauline VERON est élue dans le 9^e arrondissement, elle connaît le travail de l'OMS depuis longtemps et ne se montre pas capable, à un moment, de dépasser cela, de communiquer avec son collègue de l'Hôtel de Ville pour défendre l'OMS du 9^e alors que l'on n'entend ici que l'Adjoint au Maire de Paris. Elle trouve cela assez regrettable.

Mme Pauline VERON répond qu'elle communique avec son collègue. C'est au regard de la situation financière de l'OMS qu'il y a cette baisse de subvention qui n'est pas basée que sur des critères de bonne gestion mais aussi sur les activités de l'OMS. Et c'est pourquoi, en fonction des différents OMS, la décision est différente.

Et quand on voit qu'il y a une trésorerie de plus de 26 000 euros, le fait de baisser la subvention ne va pas créer de difficulté à l'OMS. Cela est au regard de ses discussions avec son collègue qui lui paraît effectivement en responsabilité, parce qu'à un moment donné, on doit aussi gérer un budget de la ville, que cette année, ça ne met pas l'OMS dans une situation difficile, quitte à regarder l'année prochaine. Au regard des activités de l'OMS, l'année prochaine, et de sa situation de trésorerie, pourquoi ne pas augmenter la subvention ? Elle croit que la politique, ce n'est pas forcément d'augmenter des subventions parce que les associations les demandent. Il y a aussi effectivement un projet et une situation financière de l'association.

Elle indique à Mme Adeline GUILLEMAIN que ce n'est pas parce qu'elle n'est pas dans l'exécutif municipal parisien qu'elle ne doit pas être en position, en situation d'être en responsabilité. Elle est aussi en responsabilité dans le 9^e, et sous prétexte que c'est l'OMS de l'arrondissement, elle devrait, à tous prix, coûte que coûte, estimer qu'il faut que la subvention soit en hausse et pas au regard de la situation de l'association.

Mme Adeline GUILLEMAIN rectifie : « *On ne parle pas hausse. On parle d'une baisse de 4 000 euros pour des dépenses supplémentaires liées à l'annulation de la course et du report.* » Une course coûte 45 000 euros et chacun sait que le report a entraîné des dépenses supplémentaires. Depuis décembre, une aide de la Ville pour maintenir la subvention a été demandée. Il ne s'agit que du maintien de la subvention, ce qui, symboliquement, aurait été un beau geste de la Ville de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN indique que l'exécutif sera vigilant pour les fois suivantes et pense que Mme Adeline GUILLEMAIN, avec Madame le Maire y porteront une attention particulière car une dégradation d'année en année serait problématique.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DJS 2016-29.

DÉLIBÉRATION 09.2016.059 (DJS 2016-233) - AVENANTS AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES CENTRES D'ANIMATION DE LA VILLE DE PARIS.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN explique que cette délibération consiste en un avenant aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris. Elle concerne le 9^e arrondissement car elle a pour objet d'appliquer les principes de la réforme aux centres dans le 9^e par la Ligue de l'Enseignement. Avec cette délibération, la Ville de Paris demande d'entériner les principes de la réforme des centres dont la suppression des cours individuels à laquelle l'exécutif s'est opposé lors du précédent Conseil d'arrondissement en votant contre la délibération DJS 195, même si l'exécutif central fait semblant de reculer en repoussant sa décision de suppression d'un an, celle-ci est d'ores et déjà actée. On est donc en droit de se demander ce que valent les promesses de concertation pour la saison 2016-2017 alors que tout est déjà joué.

Pour les raisons ainsi exposées en cohérence avec le vote du 30 mai, Mme Adeline GUILLEMAIN invite à voter contre cette délibération.

Elle propose d'examiner deux vœux rattachés à cette délibération.

VŒU 09.2016.060 RATTACHÉ (DJS 2016-233) - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR Mme DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF MUNICIPAL DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'IMPACT FINANCIER DE LA RÉFORME DES CENTRES D'ANIMATION.

Le premier, relatif à l'impact financier de la réforme des centres d'animation a pour objectif de préciser le coût de la réforme, la création d'une nouvelle identité à travers une nouvelle marque Paris Anim' entraînant des dépenses supplémentaires et la suppression des cours individuels de musique, une perte de recette. Il est demandé que soit précisé l'impact financier global de cette réforme pour les gestionnaires des centres d'animation mais aussi l'impact financier par centre d'animation.

VCEU 09.2016.061 RATTACHÉ (DJS 2016-233) - VCEU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR Mme DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ASSOULPISSEMENT DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES D'ANIMATION.

Le deuxième vœu est relatif à l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation. Donc, toujours dans le cadre de la réforme des centres d'animation, il est demandé que la Mairie d'arrondissement soit étroitement associée à l'élaboration du programme des centres d'animation par les gestionnaires afin de garantir un minimum de cohérence entre les besoins de l'arrondissement et les offres proposées et que la Mairie d'arrondissement soit requise et suivie sur les programmes ainsi que sur les projets d'extension des horaires.

En résumé, il est demandé que la Mairie d'arrondissement et les centres d'animations ne soient plus deux étrangers ou au moins, qu'ils puissent travailler conjointement au service des parisiens.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute : « *Dans un souci de proximité.* »

Mme Pauline VERON explique que cette délibération relative aux centres d'animation vient à la suite de la précédente délibération votée au Conseil de Paris il y a 15 jours, relative à la réforme des centres d'animation. Il y a eu une première série d'avenants qui ont concerné un certain nombre d'arrondissements, un certain nombre de centres d'animation. Il y a d'autres avenants pour d'autres centres d'animation dont le centre d'animation Valeyre. Cette deuxième série d'avenants doit être votée au prochain Conseil de Paris, c'est pour cela qu'elle passe maintenant au Conseil d'arrondissement, c'est pourquoi elle est à l'ordre du jour de ce Conseil.

Au dernier Conseil de Paris, Mme Pauline VERON a proposé un amendement de l'exécutif à la délibération, amendement voté postérieurement à l'introduction de la délibération pour l'envoi de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Elle n'a pas pu modifier la délibération en conséquence avant qu'elle n'arrive dans les Conseils d'arrondissement, mais elle présentera au Conseil de Paris et avant, en 7^e COM, le même amendement qui a été voté au dernier Conseil de Paris pour que l'ensemble des deux délibérations qui concernent tous les centres d'animation ait la même rédaction.

Cet amendement visait à préciser que les cours individuels qui seraient remplacés par des cours à trois élèves soient bien à la rentrée prochaine alors que ce n'est pas imposé ou obligatoire. Il y a un certain nombre de centres d'animation qui font déjà des cours de musique à trois élèves à la place des cours individuels. C'est le cas dans plusieurs arrondissements, dans le 10^e, dans le 14^e notamment, mais aussi dans d'autres.

Et puis, il y a d'autres centres d'animation qui étaient déjà en train de se préparer à basculer des cours individuels aux cours à trois élèves dès la rentrée de septembre, en dehors même de la réforme proposée. Donc, cet amendement vise à limiter le nombre d'élève à trois maximum pour la rentrée de septembre prochain pour les expérimentations souhaitées par un certain nombre de centres d'animation, par exemple, dans le 12^e ou dans le 13^e. Donc c'est en fait, une délibération amendée qui sera soumise au Conseil de Paris. Pour la rentrée...

M. Alexis GOVCIYAN observe que c'est sans passer par le Conseil d'arrondissement.

.../...

Mme. Pauline VERON propose de lire le texte de l'amendement si le Conseil le souhaite. Mais, il a été adopté au Conseil de Paris. C'est exactement le même. Pour des raisons règlementaires, elle n'a pas pu introduire dans ODS la délibération avec la modification. Sinon, c'était hors délai parce qu'il fallait respecter le vote du Conseil de Paris.

Donc, à partir de septembre 2017, les élus auront toute l'année prochaine pour discuter des modalités de mise en œuvre des cours de musique dans les centres d'animation. Un comité de pilotage s'est tenu aujourd'hui avec M. Bruno JULLIARD, sur l'évolution de l'offre dans les conservatoires de musique pour justement coordonner et faire en sorte que les différentes discussions qui vont avoir lieu l'année prochaine sur les cours de musique dans les centres d'animation se fassent comme le vœu de l'exécutif qu'elle a fait adopter au Conseil de Paris le prévoit, c'est-à-dire se fasse en lien avec l'ensemble des conservatoires des centres d'animation et parfois des associations qui proposent des cours de musique dans l'Arrondissement.

Mme Pauline VERON veut aussi répondre sur les vœux et préciser que l'avenant qui concerne le centre Valeyre et qui est soumis au vote ce soir, prévoit que l'antenne jeune du 9^e arrondissement, rue La Fayette, devienne une annexe du centre Valeyre pour créer un espace jeune en lien avec ce centre. Dans cet avenant est prévue la création de deux postes pour le 9^e arrondissement, ce qui est très positif. Deux postes d'animateur jeunesse et d'informateur jeunesse vont venir en renfort des équipes de Valeyre pour accueillir les jeunes et dans l'annexe de la rue La Fayette.

M. Alexis GOVCIYAN demande combien ont été retirés.

Mme Pauline VERON, sur l'impact financier de la réforme, expose que ce vœu part du principe que cette réforme va entraîner une perte d'usagers dans les centres d'animation et que l'équilibre financier des centres va ainsi être mis à mal.

C'est tout le contraire qui est l'objectif de cette réforme. L'exécutif central souhaite accueillir beaucoup plus de monde dans les centres d'animation. Pour que ce soit possible, il prévoit les conditions, notamment, en laissant la possibilité aux associations gestionnaires de créer de nouvelles activités innovantes pour attirer un nouveau public grâce au déplaçonnement des horaires d'ouverture de centres d'animation, ainsi que la suppression de la contrainte de proposer 7 types d'activités sur les 9 du cahier des charges. Cela va attirer beaucoup plus de monde dans les centres d'animation.

Une importante communication évoquée dans le vœu sur les centres Paris Anim' est prévue avant l'été et en septembre notamment pour augmenter les inscriptions dans les centres d'animation. Ce que la Ville n'avait pas fait pendant plusieurs années va amener aussi un nouveau public dans les centres d'animation. Les discussions avec les gestionnaires ont permis qu'ils signent l'ensemble des avenants qui leur ont été proposés. Donc, il y a eu des discussions globales et budgétaires qui, au contraire, vont augmenter les recettes des centres d'animation et pas du tout baisser leur recette.

Sur les éléments chiffrés sur le coût de la communication, elle annonce déjà qu'une partie de la communication a été prévue dans le budget 2016 à hauteur de 20 000 euros.

Ce n'est pas une communication très onéreuse. Elle pourra donner des réponses plus précises au Conseil de Paris. C'est aussi l'objectif puisque c'est un vœu qui a été posé dans plusieurs arrondissements et qui concerne une communication globale de la Ville et pas seulement le 9^e arrondissement.

.../...

Donc, Mme Pauline VERON émettra un avis défavorable sur ce vœu compte-tenu des considérants qui estiment qu'il va y avoir une perte d'usagers et une baisse des recettes pour les centres d'animations parce que c'est bien tout le contraire qui est souhaité et espéré, les conditions ont été créées.

Sur le deuxième vœu relatif à l'assouplissement des règles de fonctionnement des centres d'animation, elle veut quand même rappeler que cette réforme a fait l'objet de plus de 30 réunions pendant un an et demi. Il s'agit du fruit d'une concertation et l'aboutissement de cette concertation a bien entendu associé les mairies d'arrondissement et les élus concernés, notamment ceux chargés de la jeunesse. Le vœu de l'exécutif voté lors du dernier Conseil de Paris prévoit d'ailleurs la poursuite de cette concertation qui implique les maires et les mairies d'arrondissement.

Mme Pauline VERON veut quand même rappeler que les centres d'animation sont gérés en marché public ou en DSP et que dans le cahier des charges élaboré par la Ville de Paris, pour lequel les arrondissements sont consultés, la gestion des centres vient aux associations qui ont rapporté les appels d'offre. Mais la Ville de Paris ensuite s'assure que le cahier des charges est bien respecté. Et pour cela, le contrôle du respect du cahier des charges est un travail qui est fait tout au long de l'année par la DJS, la Direction de la Jeunesse et des Sports de la ville de Paris. Mais le cahier des charges prévoit aussi un contrôle par les élus d'arrondissement à l'occasion de commissions de contrôle et de coordination qui sont mises en place dans les arrondissements et qui normalement sont présidées, une fois par an, par le Maire d'arrondissement et dans lesquelles siègent la Direction de la Jeunesse et des Sports et également les élus de l'exécutif parisien et élus de l'arrondissement.

Etant donné que la concertation encore va se mener au cours de la saison 2016-2017 et considérant que les dispositifs de contrôle évoqués dans ce vœu existent déjà, et que ce sont les règles d'application liées au DSP, au marché public, elle émettra un avis défavorable. Enfin, son Groupe ne votera pas pour ce vœu puisqu'en fait, ce qu'il demande existe déjà. C'est à l'exécutif de s'en saisir et de le mettre en œuvre comme dans d'autres arrondissements.

Mme Isabelle VUGHT note que Mme Pauline VERON dispose de beaucoup d'éléments d'informations. Elle s'interroge sur la notion de cours semi-collectif et voudrait savoir puisque c'est une réforme qu'elle porte, quelle différence est faite dans l'approche pédagogique entre un cours semi-collectif à 5 usagers et un cours collectif à 6 usagers. Fondamentalement, s'il y a une différenciation, il y a une pédagogie différente. Elle demande à Mme Pauline VERON de lui expliquer la différence entre ces deux types de cours.

Mme Pauline VERON indique qu'il est ressorti de la concertation qu'il était possible d'enseigner l'apprentissage d'un instrument à trois, voire quatre, voire cinq élèves maximum. C'est ce qui est ressorti des discussions. D'ailleurs, il y a aujourd'hui environ 700 usagers des centres d'animation qui apprennent un instrument de musique dans des groupes à 3 ou 4 ou 5. Cela existe. Des cours de guitare, des cours de piano, de clarinette, de violon. Et à partir de 6, on estime que c'est un ensemble et c'est souvent pour jouer soit en ensemble instrumental ou en ensemble vocal. Donc là, effectivement, il s'agit d'autre chose et cela existe d'ailleurs beaucoup dans les centres d'animation et aussi dans les conservatoires. La concertation qui va avoir lieu l'année prochaine va affiner ce diagnostic sur les cours à 3, à 4 ou à 5 en fonction des instruments, en fonction des professeurs, en fonction des centres d'animation pour voir si on reste à 3. Ou si on

.../...

peut, dans certain cas, faire des cours à 4 ou à 5, comme cela existe dans certains centres d'animation. Ce n'est pas elle qui a fixé cela.

Mme Isabelle VUGHT remarque que dans les cours jusqu'à 5, c'est appelé du semi-collectif, mais que pour ces groupes ont été mis des tarifs pour le semi-collectif mais aussi des tarifs pour le collectif, donc au-dessus de 5. Elle imagine que cela ne peut pas exister en débutant.

Mme Pauline VERON répond que, aujourd'hui, il y a des gens qui apprennent à 4 et à 5.

Mme Isabelle VUGHT demande : en semi-collectif ?

Mme Pauline VERON répond par l'affirmative.

Il n'y a pas de cours à 6 pour apprendre un instrument, c'est pour pratiquer l'instrument. On peut apprendre dans un cours à trois et ensuite pratiquer dans un ensemble, à partir de 6 et jusqu'à 12. Cela dépend des centres d'animation, de ce que proposent les professeurs. Cela peut être un ensemble instrumental à partir de 6 ou un ensemble de voix à partir de 6.

Mme Claire GANNET expose qu'elle a la chance d'avoir dans sa nouvelle vie professionnelle, des fonctions dans un orchestre et auprès d'un chef d'orchestre. Elle ne veut pas être doctrinale. Elle a beaucoup interrogé les musiciens depuis 2, 3 mois pour leur demander : « Est-ce que l'apprentissage à plusieurs fonctionne ? » La réponse systématiquement apportée par des professionnels, des professeurs, des instrumentistes, des musiciens, des chanteurs est que le travail collectif est extrêmement porteur pour pouvoir expérimenter le travail que l'on a fait individuellement dans un premier temps.

Dans la réforme est beaucoup mis en avant le fait que ça peut être très désinhibant de pratiquer la musique à plusieurs. L'inverse aussi existe. Quand on se trompe pour certains élèves, cela peut être, au contraire, extrêmement embêtant, humiliant de le faire devant d'autres. L'apprentissage se fait avec un professeur qui apprend notamment, les cordes, les vents et toutes les disciplines, et même le chant où le chant choral est très pratiqué. Pour pouvoir faire du chant choral, il faut apprendre comment on respire par le ventre, comment on sort sa voix. Et tout cela ne se fait que par un apprentissage individuel.

Donc, les vœux sont faits pour montrer que les fréquentations ne vont pas souffrir de cette réforme, mais les usagers ne sont pas idiots. A un moment, pour apprendre la musique, on peut la pratiquer à plusieurs mais d'abord, il faut un apprentissage individuel.

M. Alexis GOVCIYAN note que c'est aussi ce que disent la plupart des professeurs avec lesquels les élus sont en contact.

Mme Pauline VERON indique que dans le 10^e arrondissement, l'ensemble des professeurs basculent sur des cours à 3. Ils ont suivi des formations avec une grande spécialiste de ces cours. Il y a effectivement des avis partagés mais il faut voir que cela existe déjà. Et il y a déjà des gens qui trouvent leur compte dans un apprentissage à 3 qui permet quand même une individualisation de l'apprentissage quand on est avec 3 élèves.

Elle estime que les élus de l'exécutif ont un avis qui est très tranché mais que d'autres avis existent. Et d'ailleurs, il y a un certain nombre de professeurs qui le mettent déjà en œuvre.

Mme Claire GANNET indique qu'elle n'a pas rencontré tous les professeurs du 9^e mais ceux avec qui elle a eu le plaisir de s'en entretenir sont relativement interrogatifs.

Un avis défavorable est émis, par 8 voix contre, 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) et une abstention (M. Bertrand LIGER), sur le projet de délibération DJS 2016-233.

Est adopté par 8 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) et une abstention (M. Bertrand LIGER), le vœu suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9e arrondissement.

« Vu la délibération 2016 DJS 195, portant modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris ;

Considérant que la réforme des centres d'animation votée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 13, 14 et 15 juin 2016 a notamment entériné le déploiement de la marque « Paris Anim' » ;

Considérant que cette disposition doit permettre d'assurer une meilleure visibilité aux Centres d'animation en les dotant d'un « prénom » et d'une identité visuelle communs ;

Considérant les dépenses qui en découlent, liées à la modification de leurs noms, ainsi que de celui de leurs antennes, mais également à la nécessaire communication qui accompagne le lancement de ce nouveau label ;

Considérant par ailleurs que la réforme des centres d'animation se traduit également par la suppression des cours individuels de musique ;

Considérant qu'à compter de la saison 2017/2018, les 51 centres d'animation ne proposeront plus que deux offres d'enseignement musical : les cours semi-collectifs de 3 à 5 personnes ou les cours collectifs de 6 personnes ou plus ;

Considérant que cette refonte de l'offre d'enseignement musical comporte le risque évident de la fuite d'une partie des usagers qui se détourneront des centres d'animation faute d'y trouver une offre de cours particuliers ;

Considérant que cette « perte » d'usagers va de pair avec une « perte » de recettes pour les gestionnaires des centres d'animation, qui voient leur équilibre financier fortement mis à mal ;

Delphine Bürkli et les élus de la majorité municipale du 9e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

.../...

- précise l'impact financier global de cette réforme en établissant le coût des mesures envisagées (déploiement du label Paris Anim' ; suppression des cours individuels)

- établit pour chacun des 51 centres d'animation une estimation du coût de la réforme, et notamment les conséquences financières pour les gestionnaires de la suppression des cours individuels.»

Est adopté par 8 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) et une abstention (M. Bertrand LIGER), le vœu suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9e arrondissement.

« Vu la délibération 2016 DJS 195, portant modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris

Considérant que la réforme des centres d'animation votée par le Conseil de Paris lors de sa séance des 13, 14 et 15 juin 2016 prévoit de renforcer l'attractivité de ces équipements, en assouplissant les règles applicable en termes d'horaires d'ouverture et d'activités ;

Considérant d'une part que cela signifie que les gestionnaires ne seront plus contraints de proposer 7 des 9 catégories d'activités contenue dans le cahier de consultation ;

Considérant qu'il s'agit là de permettre aux gestionnaires des centres d'animation de proposer une offre d'activités diversifiée, mais plus adaptée « au contexte de l'arrondissement et aux souhaits formulés par les usagers » ;

Considérant que les souhaits formulés par les usagers et le contexte de l'arrondissement sont deux exigences parfois inconciliables ;

Considérant que le gestionnaire seul peut difficilement appréhender la notion de « contexte de l'arrondissement » ;

Considérant d'autre part, que l'assouplissement des règles de fonctionnement voulu par la réforme des centres d'animation comporte également la possibilité d'élargir les horaires d'ouverture des centres d'animation ;

Considérant que cette extension des horaires ne peut se faire dans de bonnes conditions sans l'assentiment des habitants du quartier et sans le pilotage de l'échelon local ;

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement et les élus de la majorité municipale émettent le vœu que la Maire de Paris :

.../...

- que les Maires d'arrondissement soient étroitement associés à l'élaboration du programme d'activités des centres d'animation par leur gestionnaire, de façon à s'assurer d'un minimum de cohérence et de pluralité de l'offre d'activités de l'ensemble des centres d'animation présents sur son territoire.

- que tout projet d'extension des horaires d'un centre d'animation soit au préalable présenté dans le Conseil consultatif de quartier concerné.

- que l'avis conforme des Maires d'arrondissement soit systématiquement requis sur les programmes d'activité et pour tout projet d'extension des horaires d'un centre d'animation ».

DÉLIBÉRATION 09.2016.062 (DAC 2016-28) - SUBVENTION (118.500 EUROS) ET AVENANT À CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERNATIONAL VISUAL THÉÂTRE À PARIS 9^e.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que la présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention par la Ville de Paris, à hauteur de 118 500 euros, à destination de l'association International Visual Théâtre. Comme chacun le sait, le théâtre portant le même nom est un lieu unique à Paris, dans l'arrondissement, entièrement dédié à la culture sourde. Il regroupe à la fois une maison d'édition, un centre de formation à la langue des signes et un théâtre. Depuis 2014, la Mairie du 9^e est très investie auprès de l'association IVT que ce soit en relayant les événements de l'établissement au sein du magazine municipal ou en ayant œuvré auprès du conservatoire municipal de la rue de Rochechouart, Nadia et Lili Boulanger pour que les élèves de l'IVT puissent y suivre des cours de danse.

Mme Delphine BÜRKLI a d'ailleurs été nommée représentante du conseil régional d'Ile-de-France auprès de l'association, il y a quelques jours, signe de son engagement sans faille.

Elle propose bien sûr de donner un avis favorable à la subvention de 118 500 euros proposée, subvention qui vient compléter l'acompte du même montant qui avait été attribué mi-décembre 2015 au titre de l'exercice 2016. Le soutien total 2016 s'élèvera donc à 237 000 euros, contribuant véritablement au fonctionnement de la structure. C'est la moitié de la subvention de fonctionnement au côté de la subvention de l'Etat.

Mme Pauline VERON annonce que son Groupe votera le soutien de la Ville de Paris à ce théâtre qu'il a fait venir dans le 9^e arrondissement puisqu'à l'époque le théâtre était fermé. C'était l'ancien théâtre de marionnette qui était à l'abandon. Donc, Mme Emmanuelle LABORIT cherchait un endroit pour s'installer dans Paris. M. Jacques BRAVO lui a proposé de venir là. La Ville a financé une grosse partie des travaux et continue à soutenir l'action de l'IVT.

Elle représente d'ailleurs la Mairie de Paris au conseil d'administration de l'IVT donc, elle suit aussi de près les activités de ce théâtre.

A l'époque M. Jacques BRAVO avait pris l'initiative de proposer comme spectacle de fin d'année, de temps en temps aussi aux élèves de l'arrondissement, d'aller voir un spectacle de l'IVT justement pour permettre aux enfants des écoles du 9^e d'accéder à cette connaissance de la langue des signes et de cette culture développée par l'IVT. Elle trouve que c'était une façon pour la Mairie du 9^e arrondissement de soutenir ce théâtre en

.../...

achetant des places pour les élèves de l'arrondissement et de permettre aux enfants d'accéder à une culture peut-être un peu différente et parfois peut-être moins grand public que celle à laquelle les enfants peuvent accéder avec leurs parents.

Elle trouve un petit peu dommage que les spectacles de fin d'année, maintenant, dans le 9^e aillent plutôt dans des théâtres assez grand public où finalement, on peut se dire que les parents ont accès à cette offre culturelle et peuvent y emmener les enfants. Alors que là, quelque part, cela permettait aussi un mélange et un accès à une certaine culture.

Elle pense que c'était un choix délibéré de sa part, certainement pas d'emmener les enfants voir le dernier Disney comme c'était le cas avant 2001 avec l'équipe précédente, mais, peut-être d'aller vers quelque chose où les parents n'emmèneraient pas aussi facilement les enfants à l'IVT que dans des théâtres comme Mogador ou d'autres où c'est plus facile d'accès.

Voilà, elle en profite pour rappeler cette action menée sous la mandature précédente en faveur de l'IVT.

M. Sylvain MAILLARD annonce qu'il votera évidemment la délibération. Il veut rappeler l'importance de l'IVT dans l'arrondissement et rebondir sur la même remarque déjà faite, il y a un an, puisqu'il siège au conseil de l'école Chaptal, et rappeler qu'il est important que la Ville de Paris subventionne à hauteur de 50 %.

Avec des subventions quand même très importantes, il souhaite que l'IVT puisse permettre, quand sa salle n'est pas utilisée, d'essayer de travailler en liaison avec Chaptal, l'école maternelle mais aussi l'école primaire pour pouvoir l'occuper. Il faut travailler sur le manque de place. Il sait qu'il y a eu des améliorations cette année mais il faut vraiment y travailler parce qu'il faut une optimisation de toutes les salles. Et l'IVT doit aussi travailler là-dessus en liaison avec les directeurs et la directrice de l'école Chaptal.

M. Alexis GOVCIYAN le remercie pour cette précision.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-28.

DÉLIBÉRATION 09.2016.063 (DAC 2016-41) - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT DE 401 079 EUROS ET CONVENTIONS AVEC 15 THÉÂTRES PARISIENS MEMBRES DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que la présente délibération a pour objet, l'attribution d'une subvention par la Ville de Paris à hauteur d'un peu plus de 400 000 euros, à destination de 15 théâtres parisiens, membres de l'association Pour le Soutien du Théâtre Privé.

En Conseil de Paris, début juillet 2015, il a été approuvé la convention pour la rénovation de ces théâtres privés entre la Ville de Paris, l'État, le Ministère de la Culture et l'association pour le Soutien du Théâtre Privé dite ASTP. Dans ce cadre, il a été décidé d'encourager les théâtres à réaliser les travaux de mise en accessibilité et d'effectuer des travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité.

Un tiers des théâtres concernés se trouvent dans le 9^e dont la richesse de l'offre théâtrale est bien connue. Ainsi le théâtre Edouard VII recevra une subvention de

.../...

19 766 euros participant aux travaux qui s'élèvent à 64.914 euros et qui concernent la réfection des circuits électriques, l'accessibilité et les sanitaires. Le financement de la Ville correspond au tiers du budget global.

De son côté, les Folies Bergères se verront attribuer une subvention d'équipement d'un peu plus de 37 000 euros participant aux travaux qu'ils devront réaliser et qui eux relèvent des installations électriques. Là encore, le financement de la Ville correspond au tiers du financement du global.

Le théâtre Fontaine est également concerné avec une subvention d'équipement de quasiment 10 000 euros participant aux 57 452 nécessaires pour réaliser les travaux. Pour le théâtre Fontaine, cela concerne le remplacement d'une chaudière à gaz par une chaudière électrique. Et là, le montant de la Ville s'élève à 17 % du montant global de la subvention publique.

Le théâtre Mogador bénéficiera, quant à lui, d'une subvention de 33 394 euros finançant une partie des travaux qui s'élève à 117 000 euros. Pour Mogador, c'est la création de circuit de désenfumage. Il s'agit toujours de travaux sur les questions d'accessibilité et une réparation du pignon de la façade.

Et enfin, le théâtre de Paris recevra une enveloppe de 2 175 euros pour des travaux dont le devis global est de 7 000 euros. Et pour le théâtre de Paris, cela concerne un interphone et un élévateur pour les personnes à mobilité réduite.

Bien entendu, Mme Claire GANNET souhaite que soit donné un avis favorable à ce projet de délibération visant à épauler l'association pour le Soutien du Théâtre Privé.

Cependant, elle souhaite faire remarquer, comme l'a fait Mme le Maire, Delphine BÜRKLI, à travers une lettre adressée à M. JULLIARD le mois dernier, que l'ASTP traverse aujourd'hui une période très difficile. L'exécutif rencontre évidemment souvent les gestionnaires et les propriétaires des théâtres privés. Les attentats dont Paris a été victime à plusieurs reprises ont beaucoup complexifié à la fois la fréquentation, la venue du public parisien, provincial, national et international. Cela a engagé des dépenses obligatoires, ne serait-ce que d'avoir un vigile tous les soirs et entraîner des coûts quotidiens colossaux.

Elle rappelle aussi quelque chose qu'elle mentionne systématiquement lorsqu'on parle du théâtre privé qui subit un peu une double peine, c'est-à-dire qu'il est vraiment dans une situation de prise de risque. On monte une production et on rencontre ou non le succès du public et de la presse, on part dans le vide à chaque fois.

La recherche de fonds propres ne peut se faire que par la billetterie puisque le mécénat est interdit à toute structure privée puisqu'elle doit être d'intérêt général. Donc, une SA ou une SARL ne peut absolument pas, de par sa structure juridique et par son fonctionnement, lever des fonds privés ou bénéficier simplement de sponsoring fiscalement beaucoup moins attractif que le mécénat.

Les subventions attribuées aux théâtres privés ne cessent de baisser, mettant à mal la pérennité des établissements privés parisiens dont les bilans sont différents. Il y a des bilans très bons, Edouard VII, par exemple, a un bilan très bon. Mais pour Mogador qui a moins rempli les salles cette année que précédemment, le bilan est très complexe.

La culture fait partie intégrante de la ville et contribue indéniablement à son rayonnement. Il est donc du devoir des élus de la promouvoir et de la favoriser.

.../...

Mme Pauline VERON annonce que son Groupe votera cette subvention de 400.000 euros à plusieurs théâtres notamment, théâtres privés, notamment ceux du 9^e puisqu'il y en a beaucoup dans le 9^e et que ce sont des petits montants mais qui permettent de réaliser un certain nombre de travaux, chaque année, afin d'en améliorer l'accessibilité.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-41.

DÉLIBÉRATION - SUBVENTIONS DE 18 850 EUROS À 7 ASSOCIATIONS HISTORIQUES.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET explique que la présente délibération a pour objet l'attribution par la Ville de Paris à hauteur de 18 850 euros, à destination de 7 associations qui se sont données pour objet l'étude et la transmission de l'histoire d'arrondissements parisiens.

Parmi elles, la société d'histoire et d'archéologie des 9^e et 18^e arrondissements, qui est basée dans le 18^e mais dont l'histoire relève de Montmartre et va jusqu'au 9^e arrondissement. Cette association œuvre entre autres pour la recherche et la conservation des sites des anciens villages de Montmartre, Clignancourt et de la Chapelle.

Son travail est d'une aide précieuse pour préserver le patrimoine et elle se réjouit d'obtenir, comme les années précédentes, la subvention sollicitée, à savoir 4 500 euros.

Elle propose de donner un avis favorable à cette délibération et remercie.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2016-475.

DÉLIBÉRATION 09.2016.065 (DAE 2016-107) - SUBVENTION DE 7 600 EUROS À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PRESTATAIRES DE SERVICE ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES - ACAPS CAUMARTIN - POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2015 À PARIS 9^e.

Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2016.066 (DAE 2016-109) - SUBVENTION DE 11 600 EUROS À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2015 À PARIS 9^e.

Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2016.067 (DAE 2016-110) - SUBVENTION DE 8 370 EUROS À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2015 À PARIS 9^e.

Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2016.068 (DAE 2016-111) - SUBVENTION DE 1 080 EUROS À L'ASSOCIATION LES LUCIOLES DE MAUBEUGE ROCHECHOUART POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2015 À PARIS 9^e.

Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2016.069 (DAE 2016-112) - SUBVENTION DE 13 710 EUROS À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU 2^e ARRONDISSEMENT ET DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2015 À PARIS 9^e.

Rapporteur : M. Sylvain MAILLARD, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sylvain MAILLARD explique qu'il va regrouper les cinq DAE donc, la 107, 109, 110, 111 et 112 en un seul exposé. Il s'agit des délibérations sur les illuminations, sur les budgets des illuminations 2015 de la rue Caumartin, des Grands Boulevards, de la rue Vignon, de la rue des Martyrs, de la rue de Maubeuge et Rochechouart.

Sur ces subventions, on constate une certaine stabilité pour certaines, une baisse pour d'autres, qui peuvent d'ailleurs parfois s'expliquer, et parfois être contestées. Les grandes réflexions portent sur la tendance vers une plus grande efficacité énergétique.

Il est à noter que l'année prochaine, les subventions seront aussi adossées à une demande de coupure des illuminations à partir de 2 h de matin qui semble tout à fait cohérente avec ce qui est souhaité et en même temps la nécessité écologique d'utiliser, entre autre, du LED.

Il appelle ses collègues à voter pour ces subventions tout en remarquant qu'une fois encore, ces associations qui sont souvent en grosse difficulté économique, récupèrent leurs fonds des mois et des mois après les avoir engagés, mettant ainsi à mal plusieurs sociétés intervenantes qui attendent pour être payées.

M. Alexis GOVCIYAN estime que c'est, en effet, le seul cas connu où les subventions arrivent l'année d'après avoir l'engagement et le paiement des dépenses. C'est extraordinaire et incroyable.

Mme Claire MOREL annonce que son Groupe votera ces délibérations pour les associations de commerçants, compte tenu de l'importance des illuminations de fin d'année. Alors, certes, c'est en juin mais c'est quand même mieux que les années passées. Il faut aider les associations et les relancer pour qu'elles puissent monter les dossiers pour être subventionnées. C'est un travail pour elles mais qui va effectivement amener des subventions. Le rôle des directions est de les solliciter pour qu'elles n'oublient pas.

C'est mieux que les années passées et on peut espérer que l'année prochaine, il y aura encore un progrès. Mais là, ce sont des illuminations qui se sont achevées fin décembre, voire début janvier pour certaines. On est en juin. D'habitude, c'est au second semestre. Voilà, il faut noter l'amélioration en espérant que cela se poursuive les années à suivre.

M. Sylvain MAILLARD s'interroge sur les illuminations. En travaillant particulièrement l'année dernière sur ce sujet, il se rend compte qu'en fait, pour l'intégralité de la capitale, interviennent deux sociétés, dont une grosse avec une troisième mais qui, à priori, ne répond pas vraiment aux appels d'offre.

Ce qui l'amène à se poser des questions, entre autres, sur le prix d'une illumination, d'une guirlande qui, sans entrer dans le détail, est excessivement onéreuse. Il pense que cela vient du fait que l'ensemble des associations, en tout cas, une grosse partie des associations ne payent qu'après avoir reçu la subvention. Cela explique le fait que beaucoup de sociétés qui pourraient concourir, et donc amener à une baisse des coûts puisqu'il y aurait une vraie concurrence, n'interviennent plus et ne veulent plus postuler à la dépose de ces guirlandes.

Donc, il s'installe un quasi-monopole d'une seule société qui travaille très bien, avec laquelle la Mairie a l'habitude de travailler. Elle travaille très bien mais effectivement, il n'y a plus de concurrence. Et M. Sylvain MAILLARD pense qu'en grande partie, cela vient du fait que, dans le système, les intervenants sont payés trop tard et probablement trop cher.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2016-107.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2016-109.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2016-110.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2016-111.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAE 2016-112.

DÉLIBÉRATION 09.2016.070 (DASCO 2016-13) - CAISSE DES ÉCOLES À PARIS 9^E - SUBVENTION DE 1 485 305 EUROS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que la subvention pour la restauration scolaire est d'un montant de 1.485.305 euros, subvention votée chaque année. Les modes de calcul sont inchangés.

La subvention est calculée sur la base du prix de revient réel et prend aussi en compte les coûts d'exploitation et bien évidemment les recettes liées aux participations familiales perçues directement par les caisses.

Concernant le 9^e arrondissement, le prix de revient pris en compte est stable. Cette année, la subvention est conforme au budget. Elle souhaite préciser, même s'il ne s'agit pas de la subvention qui incite les caisses à davantage de qualité, que l'exécutif a récemment, avec la caisse des écoles du 9^e, procédé à la révision de son marché d'approvisionnement pour davantage de fournisseurs de proximité.

Une étude a été menée avec la Sodexo qui fait le marché pour la caisse des écoles du 9^e, sur quels produits travailler avec des fournisseurs locaux pour améliorer la qualité des repas. Cela se situe dans la continuité des marchés passés avec les boulangers du 9^e arrondissement pour l'approvisionnement en pain et dans la continuité de la démarche développement durable et biodiversité et chasse au gaspillage avec le tri des bio-déchets, maintenant effectif dans les 20 écoles du 9^e arrondissement et aussi au collège Gauguin.

Mme Gypsie BLOCH invite à voter cette délibération dont la caisse des écoles a besoin pour son bon fonctionnement.

M. Alexis GOVCIYAN remercie Mme Gypsie BLOCH pour ces belles initiatives et pour cette présentation.

Mme Pauline VERON indique que son Groupe votera cette subvention d'environ 1.500.000 euros de la Ville de Paris pour la caisse des écoles du 9^e pour assurer les cantines de l'arrondissement. Elle croit que le dialogue de gestion entre la caisse des écoles du 9^e et la Mairie de Paris se passe bien. La caisse est bien gérée et avec, en plus, une satisfaction des familles depuis maintenant pas mal d'années. Elle ne peut que se féliciter de ce bon travail.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DASCO 2016-13.

DÉLIBÉRATION 09.2016.071 (DASCO 2016-68) - CAISSE DES ÉCOLES PARIS 9^e - SUBVENTION DE 18 648 EUROS POUR LA MISE EN OEUVRE DES SÉJOURS DE VACANCES.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH précise qu'il s'agit toujours de la caisse des écoles mais pour une autre partie de son activité : le soutien de certaines familles pour envoyer leur enfant en séjour de vacances. Pour les enfants parisiens, la subvention proposée est de 18.648 euros, ce qui n'est pas énorme mais qui correspond aux demandes des familles de l'arrondissement. Avec cette subvention, l'ensemble des demandes est satisfait.

En conséquence, elle invite à voter cette subvention tout en regrettant, comme l'année dernière, la disparition de la subvention liée aux projets sociaux éducatifs qui étaient aussi dans l'escarcelle de la caisse des écoles. Et elle continue à penser que le soutien que la caisse des écoles peut apporter sur ces projets est tout à fait important et dans son rôle. Cette année, elle n'a pas réapparu, malheureusement, dans les subventions.

Mme Pauline VERON annonce que son Groupe votera cette subvention qui permet à effectivement quelques enfants de partir en vacances dans les colonies de vacances de la Ville. Elle est d'accord pour dire que ce n'est pas beaucoup malheureusement et espère pouvoir offrir plus de places, globalement, à Paris.

Mais cela dépend aussi des différentes structures dont la Ville est propriétaire. En tout cas, elles sont remplies tout l'été, au maximum, pour permettre aux enfants qui ne peuvent pas partir en vacances de bénéficier de ce système.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DASCO 2016-68.

DÉLIBÉRATION 09.2016.072 (DFPE 2016-208) - SUBVENTION DE 1 326 216 EUROS À ONZE ASSOCIATIONS, CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTIONS POUR LA GESTION DE DOUZE LIEUX D'ACCUEILS ENFANTS PARENTS À PARIS.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que, pour le 9^e arrondissement, cette subvention concerne l'association Parler à d'autres qui est située 9 rue de la Boule Rouge et qui gère le lieu qui s'appelle « Les petits, les grands », qui a été créé en 2004 et qui constitue un lieu d'écoute, un lieu de parole et de réassurance des parents. C'est aussi un espace de socialisation pour les enfants.

Il est important de souligner que c'est vraiment un espace libre et qui ne souhaite pas intervenir ni d'un point de vue thérapeutique, ni d'un point de vue éducatif. C'est simplement un lieu de parole, d'échange et d'écoute, il est donc important de soutenir le travail de cette association Parler à d'autres et notamment à travers cet endroit qui existe depuis 12 ans et qui a prouvé son utilité et son efficacité pour les familles de l'arrondissement.

Mme Pauline VERON ajoute que c'est effectivement une association précieuse pour le 9^e arrondissement puisque c'est un lieu parent-enfant très ouvert, inspiré un peu des maisons vertes de Françoise DOLTO qui est intégré maintenant dans le cadre du contrat Enfance et jeunesse de la Ville de Paris et qui est à la fois soutenu par la Ville de Paris et par la CAF.

M. Jean-Baptiste de FROMENT n'a rien de plus à dire sur cette association mais souhaite faire une remarque d'ordre général qui vaut aussi pour une autre délibération, c'est cette façon de grouper les subventions à différentes associations dont une concerne le 9^e et après d'autres arrondissements, mais pour des associations qui potentiellement n'ont rien à voir. C'est quand même un peu regrettable et c'est vrai qu'il faudrait imaginer multiplier les délibérations ad hoc.

Mais s'il y avait un système qui pouvait permettre aux élus de voter partiellement, de différencier leur vote en fonction des subventions ou alors de ne s'exprimer que pour l'association, par exemple qui concerne le 9^e arrondissement, ce serait quand même préférable. Parfois, on se retrouve dans une situation où on approuve en bloc des subventions à des associations dont certaines que l'on ne connaît pas, et certaines peut-être dont on n'approuverait pas la subvention. Donc ça, ce n'est quand même pas optimal.

Mme Claire GANNET souscrit à ce que vient de dire M. Jean-Baptiste de FROMENT. Si on prend l'exemple des délibérations des subventions pour les théâtres privés, il est vrai qu'on a étudié strictement le tiers, qui concerne le 9^e. Le vote est global mais dans les faits les élus ne s'expriment que pour ce qui les concerne. Or, la subvention est globale.

Mme Pauline VERON y voit l'utilité des explications des votes. On peut tout à fait expliquer qu'on se prononce sur ce qui concerne l'arrondissement. Elle pense que cela part de la nécessité pour les services qui préparent les délibérations, qui instruisent les subventions d'essayer de ne pas les faire couler sous la paperasse et d'essayer de regrouper un certain nombre de subventions qui concernent la même chose, qui sont instruites par le même service.

Les explications de vote en Conseil d'arrondissement ont toujours existé et elle pense qu'elles vont même peut-être être amenées à se multiplier pour alléger un peu le travail des services qui instruisent les subventions. L'explication de vote permet de dire qu'on se prononce sur ce qui concerne le 9^e.

Mme Isabelle VUGHT intervient pour indiquer que le même cas de figure se présente pour la délibération suivante. C'est encore un groupement de subventions à diverses associations qui relèvent de plusieurs arrondissements.

Elle trouve que ce n'est effectivement pas une bonne pratique. Alors, même s'il y a les explications de vote, ce qui la choque est que dans la délibération soumise au Conseil de Paris, on mentionne en visa l'avis des arrondissements mais on ne mentionne pas l'orientation de cet avis, c'est-à-dire qu'on ne dit pas si c'est un avis favorable ou un avis défavorable.

Il est arrivé au Conseil de rejeter, de donner des avis défavorables à une délibération groupée, motivés par la subvention qui concernait l'arrondissement. Que l'on vote pour ou que l'on vote contre, de toute façon, on lira toujours au Conseil de Paris que vu l'avis du 9^e arrondissement en date du..., on ne saura pas si c'est un avis favorable ou défavorable.

Elle estime que dans la transparence qu'il peut y avoir entre les débats en Conseil d'arrondissement et les débats en Conseil de Paris, il serait bien, même s'ils sont la plupart du temps favorables, mais peuvent exceptionnellement ne pas l'être, que soit mentionnée l'orientation de l'avis émis par les conseillers d'arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN pense que c'est une très bonne suggestion.

Mme Pauline VERON trouve que cela fait partie des réflexions sur le statut de Paris puisque l'idée est de fusionner la Ville et le département pour permettre notamment que les délibérations qui ne sont pas soumises pour avis parce qu'elles relèvent du Conseil Départemental puissent être soumises pour avis dans les Conseils d'arrondissement. Ici, la tradition est de signaler les délibérations qui concernent le 9^e et qui ne sont soumises formellement que pour avis.

M. Alexis GOVCIYAN note que c'est ce qui a été le cas tout à l'heure.

Mme Pauline VERON confirme, pour que tout le monde soit informé, comme cela vient d'être fait. Le projet de loi de modification du statut de Paris vise à donner un peu plus de poids et modifier la loi Paris, Marseille, Lyon qui organise les choses comme cela. Elle informe qu'une modification est prévue et que cela fait partie de l'évolution souhaitée par la Maire de Paris pour donner plus de place au Conseil d'arrondissement.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DFPE 2016-208.

DÉLIBÉRATION 09.2016.073 (DDCT 2016-82) - SUBVENTIONS DE 44 000 EUROS À 15 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS VISANT À FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE, L'ANIMATION LOCALE ET LA VIE ASSOCIATIVE ET SIGNATURE DE CONVENTIONS.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère d'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT indique que dans cette délibération groupée sur 15 associations pour un montant total de 44 000 euros, le 9^e arrondissement est concerné par deux d'entre elles, le point 10 et le point 14.

L'article 14 concerne une association bien connue qui vient de fêter ses 10 ans, Mosaïques 9 et qui va organiser, très bientôt, une journée à la mer pour 50 habitants du 9^e arrondissement. Cette journée est traditionnellement organisée comme l'année dernière. Elle aura lieu le 16 juillet prochain. La Ville de Paris propose une subvention de 2 000 euros pour organiser ce déplacement.

Elle propose de donner un avis favorable à cette subvention.

La seconde subvention, qui figure à l'article 10, concerne RERS. Elle est d'un montant de 1 000 euros. Pour ceux qui ne la connaissent pas, il s'agit de Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs du 9^e arrondissement.

Elle se félicite que le montant soit un petit peu plus raisonnable que l'année dernière, parce qu'en 2015, le Conseil avait donné un avis défavorable à une subvention pour la même association d'un montant de 1 500 euros. Au vu du dossier présenté, il était apparu que l'association n'avait pas besoin de ce montant. Quand on regarde le dossier déposé pour l'association cette année, on s'aperçoit que le total des charges 2015 a été de 907 euros. Autrement dit, la subvention qui a été accordée l'année dernière et contre laquelle nous avons voté, excédait de 593 euros les dépenses de l'association.

Il était donc urgent de réviser le montant de cette subvention. La Ville était passée de 1 500 à 1 000, ce qui est encore un petit peu au-dessus des charges de l'association. Il ne faut pas désespérer de pouvoir trouver enfin un équilibre entre les charges de l'association et les subventions qui lui sont versées.

Donc, dans cette perspective, Mme Isabelle VUGHT propose de donner un avis favorable à cette subvention.

Mme Pauline VERON déclare qu'il s'agit effectivement d'une délibération qui propose des subventions à 15 associations pour leur action visant à favoriser la participation citoyenne, l'animation locale et la vie associative, au titre de sa délégation en tant qu'adjointe chargée de la vie associative. Et donc, deux concernent le 9^e arrondissement, comme cela a été dit, Mosaïques 9, qui est bien connue et qu'elle salue. Cette subvention de 2 000 euros va permettre de financer la journée à la mer.

La seconde subvention, de 1 000 euros, concerne le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs qui est une association qui fait de l'échange de savoirs non monétisé. Notamment beaucoup de cours de langue sont apportés par cette association ainsi que de l'alphabétisation ou de l'initiation à l'informatique, à la cuisine, à la poésie, aux chants. Elle organise des spectacles et un évènement annuel des différents réseaux d'échanges réciproques de savoirs qui existent dans plusieurs arrondissements. Ces échanges existent dans d'autres arrondissements, c'est-à-dire, un cours de langue contre un cours de cuisine, un cours de yoga contre de l'alphabétisation. Il s'agit de pouvoir donner ce que l'on sait faire en échange de quelqu'un qui vous apporte son savoir également sans échange monétaire. Il y en a plusieurs dans Paris et chaque année, ils font un évènement annuel parisien au centre Valeyre pour que tous puissent se rencontrer. Voilà, donc, c'est 1 000 euros et effectivement, la situation financière de l'association et sa trésorerie justifiaient qu'on verse moins et cette année, il y a un petit peu moins pour le 9^e.

M. Sylvain MAILLARD souhaite apporter une explication de vote. Cette subvention groupée concerne deux associations bien connues dans l'arrondissement. Il veut rappeler, avec Mme Isabelle VUGHT, que les élus sont tributaires, même sur des petites sommes, des deniers publics. Il est vrai que l'association RERS fait un travail admirable mais il est compliqué parfois d'être dans la prospective et gérer un budget hypothétique. Même en faisant attention aux deniers publics, il peut parfois y avoir une trésorerie positive.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DDCT 2016-82.

M. Alexis GOVCIYAN donne la parole à M. Sébastien DULERMO qui présente ses excuses pour son retard dû à un conseil d'école.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRIÉTÉ.

M. Sébastien DULERMO indique que ce rapport est un petit peu particulier ce mois-ci parce que, comme chacun a pu le remarquer et s'en douter, les deux dernières semaines ont été compliquées pour les riverains, pour les usagers, pour le personnel qui ne faisait pas grève et pour les élus également. Il s'est produit un mouvement social au sujet de la loi travail passant devant les différentes assemblées délibérantes, mouvement social qui a dégradé les prestations de nettoyage et la collecte des ordures ménagères.

Il précise que le taux de grévistes chez les agents du 9^e arrondissement était faible, voire très faible, environ 10 % de grévistes par jour. Pratiquement tous les agents étaient présents, mais les difficultés venaient du fait que la CGT nationale bloquait les centres de traitements et les garages, donc il y avait les agents mais pas de véhicules pour la collecte, ce qui est quand même très embêtant. Cela a engendré de grosses difficultés

.../...

dans le 9^e comme dans les autres arrondissements avec une collecte en régie dans 9 autres arrondissements quand les garages étaient touchés. Aujourd'hui, ce sont plutôt les centres de traitement qui sont touchés et ce matin, deux centres de traitements sur trois étaient bloqués par les grévistes. Donc tous les arrondissements sont touchés.

Au début du week-end précédent, 350 tonnes de déchets étaient encore sur les trottoirs. Il faut tirer les leçons de cet épisode et voir comment les entreprises privées, pour les arrondissements en régie, peuvent aider et ne pas être au jour le jour, et être le matin même à se demander s'il y aura une ou deux bennes supplémentaires, ce qui est complètement disproportionné par rapport à la réalité du terrain.

Personne n'ignore la mise en place d'un plan de relance du tri sur l'année 2016, autant dire que les trois dernières semaines ont été compliquées pour la relance du tri parce que les bacs multimatériaux, les bacs jaunes, partaient également dans les usines d'incinération et n'étaient pas triés, ce qui est quand même très embêtant. Là, on parle de plusieurs tonnes non collectées en multimatériaux. Autre difficulté majeure, comme si cela ne suffisait pas, le déroulement de l'Euro de football.

La mairie d'arrondissement, et la mairie centrale non plus, ne pouvaient pas savoir que beaucoup de supporters, des centaines voire des milliers de supporters allaient camper sur le boulevard de Clichy et au nord de l'arrondissement, au nord-ouest, avec des pubs irlandais ou des pubs à bière tout court, sur les deux côtés du boulevard, côté 18^e et côté du 9^e. Ils ont causé et causent encore beaucoup de difficultés pour les habitants de la rue Pierre-Haret, dont certains sont présents dans la salle, qui s'est retrouvée être l'urinoir géant de tous ces bars.

Il a fallu traiter cet épisode dans l'urgence, deux jours après, avec un lavement à l'eau chaude qui a été mis en place jusqu'au 11 juillet tous les matins avec une demande de renfort qui a été obtenue. Le sujet n'est pas très glamour, mais 12 blocs urinoirs seront installés dès demain matin sur le terre-plein central, également en urgence. Ils n'étaient pas prévus du tout au début de l'Euro.

Des renforts ont été obtenus, mais M. Sébastien DULERMO pense qu'il faudra en tirer les conséquences et voir comment, pour les prochains événements, essayer de répartir les forces de frappe sur tout Paris et notamment dans les zones qui peuvent être concernées et pas seulement la fan zone du Champ-de-Mars, là où tous les moyens ont été concentrés et là où il était prévu que les supporters allaient arriver. Mais ils ne vont pas tous en fan zone et ils ne vont surtout pas tous dans les stades vu le prix des places qui est un peu plus cher. C'est même beaucoup plus cher d'assister à un match que de le regarder dans un bar.

Autre sujet, l'opération « Paris, fais-toi belle » s'est quand même déroulée le 4 juin dernier, avec pas mal de monde. Des enfants sont venus en fin de période regarder un petit peu le matériel des agents de propreté. C'était plutôt sympathique et il faudra voir comment agrandir le cercle de participants qui, malgré la quarantaine de participants, reste encore un peu faible. Pourtant je reçois tous les jours des mails sur la propreté, mais quand on demande aux gens de venir voir comment cela se passe sur le terrain, ce n'est pas tout à fait pareil. Les gens ne se rendent pas toujours disponibles pour se rendre compte de la difficulté des agents.

Donc, pour cela aussi, il faudra regarder comment faire pour les prochaines années. Suite aux grèves, l'opération nettoyage approfondi a été annulée. Elle était

.../...

prévue dans le quartier du Faubourg-Montmartre et va être certainement reportée à la rentrée pour impliquer vraiment les gens du conseil du quartier, les riverains, les habitants. Une réunion publique devait être organisée, mais on verra pour la suite à la rentrée.

M. Alexis GOVCIYAN le remercie pour tout ce travail, cela a été évoqué tout à l'heure, et il a été dit que M. Sébastien DULERMO ne ménageait pas ses efforts. Il l'invite à présenter ensuite le plan local d'urbanisme qui était prévu en début de Conseil.

M. Sébastien DULERMO rappelle que, pour mémoire, les conseillers d'arrondissement et les conseillers de Paris avaient été saisis sur la procédure de modification générale en juillet 2014 et le plan local d'urbanisme, donc PLU modifié, devait rentrer en application avant la fin 2015.

M. Alexis GOVCIYAN note que cela fait 2 ans.

M. Sébastien DULERMO estime qu'il n'y a pas trop de retard et redonne la définition du plan local d'urbanisme pour ceux qui ne savent pas ce qu'il représente.

C'est vraiment le document stratégique par excellence pour une ville. C'est un ensemble de règles qui guide son évolution, en particulier sur la construction et les destinations des différentes parcelles présentes dans la ville. C'est à la fois un règlement d'urbanisme qui peut apparaître complexe, mais qui a un impact considérable sur la vie au quotidien. C'est le document qui permet de savoir si on peut ou non construire, où, à quelle hauteur, à quelle distance, et qui détermine aussi ce qui peut être construit sur certaines parcelles.

C'est aussi le PLU qui donne les règles sur la création de places de stationnement, sans oublier la protection du commerce et de l'artisanat ou encore la création d'espaces verts. Le PLU est un document qui traduit le projet d'une mandature et c'est aussi pour cela, pour différentes raisons qu'il va expliquer, que l'exécutif ne donnera pas un avis favorable à ce projet de modification.

La Maire de Paris a été élue sur un programme qu'elle traduit aujourd'hui concrètement avec ce document. Le Conseil en prend acte, mais il ne lui convient pas, en tout cas, pas dans sa globalité. Il voudrait cependant exprimer sa satisfaction sur un point, le volet espaces verts, qui le concerne. Il s'agit de l'article 13 qui s'appelle désormais « norme relative aux espaces libres à la pleine-terre, et aux surfaces végétalisées ». Un dispositif prévoyait auparavant une végétalisation obligatoire des espaces libres à l'occasion de travaux, et la modification introduit une obligation de surface végétalisée supplémentaire de 10 % qui peut être réalisée au sol, sur les toitures ou sur les murs.

À noter également, la modification du PLU introduit l'obligation de végétaliser les toitures terrasses supérieures à 200 m². Sur le 9^e, c'est un peu rare mais à l'échelle de Paris, il y a

des arrondissements, notamment les arrondissements périphériques où c'est beaucoup plus fréquent. Donc là, du point de vue de sa casquette voirie et urbanisme, et au-delà des divergences de fond, il juge que ce plan local d'urbanisme traduit l'absence de vision pour la capitale, une absence totale, à son avis, sur des sujets comme le logement ou le stationnement. Il y a un défi qui se pose, un véritable problème à régler face à l'insatisfaction des parisiens, et le PLU n'apporte pas les bonnes réponses.

Il prend l'exemple du stationnement. Au fur et à mesure des modifications du PLU, le PLU a diminué les obligations en terme de stationnement. Et cette nouvelle modification diminue encore les obligations des constructeurs. Pour l'habitation, la norme était la

création d'une place pour 100 m² de surface créée, cette obligation disparaît totalement. Il sera donc possible de construire des nouvelles surfaces de logement sans créer de places de stationnement. Comme sans doute la plupart des élus, il considère vraiment qu'il faut décourager l'utilisation de la voiture individuelle à Paris. Le maillage de transport en commun, les œuvres alternatives comme Vélib', Autolib', l'autopartage, sont vraiment de bonnes raisons pour abandonner la voiture individuelle devenue incompatible avec la densité parisienne.

Cependant, le nombre de deux roues a aussi beaucoup augmenté et le stationnement en surface demeure attractif pour eux. Donc on voit bien aujourd'hui que si l'on supprime de plus en plus de places de stationnement en surface, parce qu'on crée des zones de stationnement pour les deux roues, parce qu'on crée des doubles-sens cyclables, parce qu'on veut aussi végétaliser, il faut vraiment essayer de mettre ailleurs ces véhicules qui sont aujourd'hui en surface. D'ailleurs, l'obligation de réserver de l'espace dans les parkings aux deux roues motorisées n'est pas augmentée, ce qui est bien déplorable, et ce qui semble là aussi être un mauvais choix de cette modification du document. Sur le logement, sa collègue Mme Sylvie LEYDET pourra en dire un mot tout à l'heure, l'objectif du PLU est bien entendu d'appliquer les engagements de campagne, c'est-à-dire l'objectif de 30 % de logements sociaux à Paris.

Il pense qu'à un moment il faudra peut-être trouver des solutions pour améliorer vraiment la situation et arrêter de mettre des rustines. On peut continuer à se mentir et à se dire qu'il y a plus de logements sociaux pour les parisiens et qu'ils sont satisfaits, mais en fait, ce n'est pas du tout la réalité du terrain. Il y a un sentiment d'injustice qui se traduit dans les enquêtes d'opinions sur ce sujet. Au-delà de cette réflexion, sur les objectifs, c'est un problème concernant la méthode pour créer des logements sociaux. La Ville de Paris, certes fait peut-être des constructions nouvelles, mais qui sont très minimes et la Ville de Paris préempte des immeubles, ce qui conduit forcément à diminuer l'offre sur le marché privé à la location comme à la vente. Mais surtout, le PLU donne la possibilité de réserver des parcelles pour la création de logements sociaux, ainsi dans le 9^e et sur le PLU proposé à la modification, 5 nouvelles parcelles du 9^e sont inscrites comme devant devenir des logements sociaux.

Cette méthode permet effectivement de créer du logement social, mais finalement elle est inefficace parce qu'elle concerne du logement déjà existant donc elle supprime du logement privé pour faire du logement social, mais il y avait déjà des personnes dans ces logements. On dit qu'on crée du logement social, mais cela ne fait pas de logement supplémentaire sur la Ville de Paris dans son ensemble. D'ailleurs, il rencontre beaucoup de propriétaires qui préfèrent conserver un bien à usage de non habitation parce qu'il y a la réserve de logement social sur cette parcelle.

M. Sébastien DULERMO fait la même analyse sur l'obligation de créer des logements sociaux pour tout projet comprenant plus de 800 m² de construction. Avec la modification, il faudra dorénavant créer 30 % de logements sociaux contre 25 jusqu'alors. Là encore, on rencontre de nombreux propriétaires qui préfèrent garder des surfaces de non habitation pour ne pas être soumis à cette règle. Bien des promoteurs préfèrent construire moins de 800 m² pour ne pas avoir à faire de logements sociaux, ce qui devient complètement ridicule.

Derrière les objectifs affichés, il y a la réalité que représentent toutes ces contraintes qui pèsent sur la création de logements à Paris au détriment de l'offre locative,

.../...

au détriment du marché immobilier. Finalement, qui est pénalisé ? Les parisiens. Voilà en quelques mots ce qu'il voulait dire sur cette modification générale du PLU. Il n'est pas d'accord sur certains sujets ni sur les adjectifs ni sur la méthode et propose donc un avis défavorable, avec quelques vœux qu'il va présenter en même temps. Ce sont deux vœux pour lesquels il demande d'excuser le fait qu'ils arrivent un peu tardivement, car l'analyse du PLU a été réalisée ce week-end.

M. Alexis GOVCIYAN confirme qu'il n'y avait pas beaucoup de temps pour examiner le document.

M. Sébastien DULERMO constate qu'il s'agit d'un document un peu lourd, qui a mis du temps à être mis en application, ou en tout cas sur la table, donc il a fallu du temps pour le lire, pour l'analyser, voir ce qui pouvait en ressortir et proposer des améliorations.

VŒU 09.2016.075 RATTACHÉ (DU 2016-1) - RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2016 DU 1 PLU - ÉVALUATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION GÉNÉRALE, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS LE 9^e ARRONDISSEMENT :

Le premier vœu concerne particulièrement la construction de logements dans le 9^e, où, sans faire lecture de tous les considérants, il est demandé que sur les parcelles du 9^e touchées par la réserve de logement social, c'est à dire les parcelles situées sur le 48 rue de Provence, 46 rue Taitbout, 72 rue Saint-Lazare, 5-9 rue de Londres et 83 rue Taitbout, il n'y ait plus de réserves de logement social à 100 % mais 100 % de logements. Cela paraît indiscutable et c'est très bien parce qu'il faut du logement sur Paris et pour les parisiens, mais il faut redescendre à 30 % de logements sociaux sur ces parcelles et pas 100 %. Il faut arriver à débloquer, à construire du logement privé qui est aussi nécessaire pour les parisiens. C'est le premier vœu qui sera débattu ensuite.

VŒU 09.2016.076 RATTACHÉ (DU 2016-1) - RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2016 DU 1 PLU - ÉVALUATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, APPROBATION DE LA MODIFICATION GÉNÉRALE, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^e ARRONDISSEMENT, RELATIF AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN À PARIS :

Le second vœu porte plutôt sur la partie voirie, sur la partie stationnement. Là non plus, sans relire tous les considérants, il semble vraiment nécessaire, si l'on veut libérer de l'espace sur la voirie et sur la chaussée pour en faire différents usages, qu'il soit à usage d'animation avec les commerçants, les associations ou la végétalisation ou tout type d'ouvrage qui pourrait être créé sur la voie publique. Il faut arriver à libérer de l'espace et si l'on arrête la création de stationnement souterrain, il ne voit vraiment pas comment on va pouvoir y arriver. Alors, il entend déjà dire que si on crée du parking, cela fera aspirateur à voitures. Connaissant le prix du parking souterrain, c'est loin d'être un aspirateur à voitures et il pense qu'au contraire, c'est le fait de laisser du stationnement très peu cher en surface, malgré les dernières augmentations, qui favorise le fait que les voitures restent et qu'il y ait des voitures ventouses sur l'espace public.

M. Alexis GOVCIYAN remercie M. Sébastien DULERMO pour cette présentation complète et exhaustive.

Mme Sylvie LEYDET se déclare tout à fait d'accord avec les propos de son collègue M. Sébastien DULERMO, notamment en ce qui concerne le logement et le fait

.../...

qu'il faut absolument construire du logement accessible à tous, et non pas seulement pour des logements sociaux, puisque plus on avance, moins on va construire de logements accessibles. Place Royale et juste un peu au-dessus, le prix du m² va grimper dans le 9^e. C'est juste une question d'offre et de demande et on ne peut plus continuer comme ça.

Mme Claire MOREL veut intervenir sur la question du logement, qui fait partie de l'argumentation principale avancée pour voter contre ce projet de délibération. Elle trouve dommage qu'il n'y ait pas que le logement sur le PLU mais elle pense que cela fait partie des éléments importants. Le PLU n'est pas que ça, comme cela a été d'ailleurs souligné, elle considère un peu dommage de refuser ce projet de délibération qui parle quand même de l'avenir de la Ville de Paris sur le logement.

M. Alexis GOVCIYAN note qu'il n'y a pas de vote dissocié et qu'il aurait fallu plusieurs délibérations.

Mme Claire MOREL, sur le logement, rappelle d'une part que l'objectif de la Ville de Paris n'est pas uniquement d'augmenter le nombre de logements sociaux, mais également le nombre de logements total. Donc il y a des opérations de zones d'aménagement concerté assez nombreuses dans la Ville de Paris. Quand il y a des créations de logement qui ne sont pas uniquement des créations de logement social, l'objectif est effectivement d'offrir plus de logement pour tous les parisiens.

En relation avec les promoteurs immobiliers, dans ce qui n'est pas du logement social, il faudrait permettre d'avoir des logements à un prix intermédiaire, que ce soit à la vente ou en locatif et également aussi une part du logement en loyer ville. La population de la Ville de Paris augmente depuis une dizaine d'années, il faut être quand même plutôt satisfait de voir le dynamisme et le fait que Paris ait une population qui augmente. Bien sûr l'objectif n'est pas de faire plus de logements sociaux au détriment du logement privé, c'est d'augmenter la capacité de logement pour tous les parisiens.

Il se trouve que, au niveau macro de Paris, le 9^e fait partie des arrondissements, malgré le fait que le nombre de logements sociaux ait été doublé depuis 2001, qui doit arriver à peu près à 7 %, ce qui est quand même en-dessous des objectifs de 20 % de la loi SRU qui devait être appliquée pour 2020. La Ville de Paris est en avance, 30 % est un objectif idéal, effectivement fixé, mais il y a quand même une loi qui demande à ce que soient faits 25 % de logements sociaux en 2025, donc il faut respecter cette loi.

Sur la Ville, il faut augmenter ce taux de 20% et passer à 25 %, c'est la loi qui le demande et de ce fait, le 9^e est en déficit et amène les élus à contribuer à cet effort. Deux arrondissements sont déjà à plus de 30 % de logements sociaux et il paraît logique de rééquilibrer un peu les choses, sachant que bien sûr, en objectif, on est à 7 %, pas aux 20% du projet de PLU. On en est vraiment loin.

Donc, il s'agit d'une augmentation modérée, et les quelques parcelles contribuent à l'effort, ce n'est pas non plus une augmentation énorme. On constate beaucoup de demandes de logements sociaux à Paris. Dans le 9^e, elle pense que les élus, après nombre de débats tenus sur le logement social, sont assez conscients du fait qu'il y a une demande de logement social, y compris pour les classes moyennes, pour les familles. Il est un peu contradictoire de vouloir augmenter le nombre de logements sociaux notamment familiaux et de ne pas en être d'accord dans le 9^e arrondissement, pourtant dans des proportions plutôt correctes.

Par ailleurs, par rapport aux obligations de passer sur toute opération supérieure à

.../...

800 m², si un propriétaire considère qu'il faut mieux garder le bien plutôt que le vendre, c'est que probablement son intérêt financier est de le garder plutôt que de le vendre à la Ville de Paris. Mais il n'y a pas un promoteur qui n'ait pas fait d'opération dans le 9^e parce qu'il y avait le logement social. L'opération s'équilibre.

Généralement, ils savent très bien s'y retrouver et par ailleurs la Ville de Paris travaille avec des promoteurs dans ces conditions-là. Ils discutent, l'adjoint à la ville au logement discute, on l'a vu les années passées. Ce sont des discussions qui se font parce que maintenant ils connaissent le cadre de la loi, ils s'adaptent. Du moment que la loi existe, que les règles existent, les promoteurs immobiliers s'y conforment et s'y adaptent. De ce fait, on l'a vu, il y a des opérations qui ont eu lieu récemment en voie privée dans le 9^e. Il y a du logement privé et non social qui se crée dans le 9^e avec 25 % de logement social qui est financé. Les opérations existent et ont trouvé des financeurs et promoteurs pour les réaliser.

En conclusion, elle pense que le PLU ne parle pas que du logement, qu'il permet d'augmenter le nombre de logements, y compris sociaux, sur la Ville de Paris. Elle estime que c'est important parce que la demande est forte pour les parisiens, y compris dans le 9^e.

M. Jonathan SOREL souligne que, comme M. Sébastien DULERMO l'a dit, le PLU est un outil privilégié pour définir la vision d'une ville à moyen et long terme. De ce point de vue-là, les écologistes parisiens pensent que le PLU est un outil, un levier privilégié pour engager la transition énergétique et plus largement la transition écologique des villes pour construire les villes de demain, les villes post-COP21, des villes où il fera bon vivre, et, comme cela sera abordé dans la délibération d'après, des villes plus apaisées, moins polluées. En ce sens, le PLU est un outil privilégié.

Les écologistes n'avaient pas voté le PLU de 2006 à l'époque parce qu'il manquait un certain nombre d'éléments pour aller dans ce sens-là. De ce point de vue, et cela sera redit au Conseil de Paris par ses camarades écologistes, existe un regret de ne pas aller sur une révision générale du PLU pour s'en tenir à des modifications. Même si on constate un certain nombre d'avancées qui sont soulignées, la création des fameux ELU, les espaces de logistiques urbaines, permet un maillage plus fin de la logistique et permet de travailler ce qui est appelé la gestion des derniers kilomètres.

Le fameux article 15 introduit les performances environnementales et énergétiques, on voit des villes qui intègrent non seulement des normes énergétiques mais aussi des normes bas carbone. Maintenant, c'est vraiment le passage à la nouvelle génération de ville, si l'on peut dire, qui va être engagé au XXI^e siècle. Sur la végétalisation, beaucoup d'éléments avancent. M. Jonathan SOREL pense qu'il y a encore des éléments de progrès, des discussions ont lieu en ce moment. C'est pour cette raison qu'il se dirige vers une abstention constructive et bienveillante dans l'attente que certains points soient levés.

Mais il pense quand même, pour reprendre l'expression de M. Sébastien DULERMO, qu'il y a une vision dans ce PLU, ce qui est visible en creux dans les interventions. Il y a effectivement désaccord de projet par rapport à la Ville de Paris, sur la vision quand il a été question des parkings. Le sens de l'histoire fait que l'on va vers une ville avec moins d'automobiles et de véhicules individuels dans Paris, donc cela passe par l'adaptation des règles de construction.

Sur le logement enfin, tout a été dit par Mme Sylvie LEYDET. Plus on fait de HLM, plus ça fait augmenter le prix de l'immobilier, il juge incroyable de dire cela. L'explosion

des prix à Paris des dix dernières années n'est pas liée au logement social, l'offre et la demande se font toutes seules, c'est Paris. Il pense que ce n'est pas lié aux HLM, mais plutôt, à son avis, à la spéculation immobilière, à des effets d'éviction, on pourrait parler d'Airbnb par exemple. Alors, aujourd'hui, il estime complètement paradoxal de dire que l'objectif est le logement pour tous et de ne pas vouloir faire de logements sociaux. Il pense qu'il faut inverser la charge de la responsabilité.

M. Sébastien DULERMO conteste que quelqu'un ait dit cela, mais M. Jonathan SOREL affirme que Mme Sylvie LEYDET a indiqué que l'objectif était le logement abordable pour tous, qu'en conséquence il ne faut pas faire de logement social car cela fait augmenter les loyers ce qui exclut les classes moyennes. Toute la logique est résumée dans cette phrase-là. Les élus de la majorité prétendent vouloir faire du logement pour tous, mais en fait, cela va se traduire par moins de logement social, comme à chaque fois par rapport à toutes les délibérations présentées. Le logement social pour tous, c'est du logement social, c'est 60 % de la population française. Ensuite, il y a les propriétaires qui sont éligibles au plafond du logement social aujourd'hui.

À Paris, il apparaît que ceux qui ont des problèmes à ce sujet, surtout dans le 9^e, ne sont pas les ménages riches, ce sont les ménages pauvres. On est à 6 %, donc il faut bien continuer à faire des efforts si l'on veut vraiment les loger, si l'on veut vraiment loger tout le monde. Donc ce n'est pas un déplacement de logement social, c'est un déplacement du PLU.

M. Alexis GOVCIYAN fait observer à M. Jonathan SOREL que les logements qui sont construits, les logements sociaux, ne s'adressent pas aux familles, ce sont des F1, F2...

M. Jonathan SOREL indique qu'il y a aussi des logements familiaux.

M. Alexis GOVCIYAN constate que l'on ne peut pas dire que ce sont des familles qui en bénéficient.

M. Jonathan SOREL poursuit en signalant que, par exemple, l'un des éléments débattus dans le cadre des PLU, et sur lequel il faut aller plus loin, est le rééquilibrage entre les bureaux et les logements. On a fait pendant des années beaucoup trop de bureaux. Le 9^e en est un exemple probant. En passant dans les rues, on remarque toutes les annonces « à vendre, à louer ». Tous ces bureaux, il faut les transformer en logements. Donc il ne faut pas tout le temps mettre des bâtons dans les roues dès que la ville veut faire des opérations. Il ne faut pas écouter des arguments du style, « on ne peut rien faire, il n'y a plus de promoteurs ». Le jour où il n'y aura plus de promoteur d'ailleurs, on en parlera. C'était la même chose sur les règles environnementales, le HQE. On ne peut jamais, ça augmente le coût des opérations, ils ne s'y retrouveront pas, ce n'est pas possible, ce n'est pas vrai. Quand on veut, on peut, ça a toujours été comme ça. Donc il faut continuer dans ce sens, vers plus de progrès social, plus de progrès écologique, c'est en germe dans ce PLU, dans ces modifications de PLU, et il pense qu'il faut aller encore un petit peu plus loin, d'où l'objet de son abstention constructive. Merci.

Mme Pauline VERON indique que la modification du PLU n'est pas qu'une modification, le PLU lui-même a été adopté il y a quelques années. Il donne une vision de la ville avec l'objectif de rééquilibrer entre l'est et l'ouest parisiens les usages qui sont faits de la ville avec la protection du logement plutôt dans l'ouest parisien où il y a déjà beaucoup d'activités, beaucoup de bureaux. Ce PLU permet la transformation de bureaux en logements et c'est le cas souvent dans les opérations de logement social qui sont faites

dans le 9^e arrondissement. Les dernières livraisons concernent très souvent des immeubles. L'est parisien fait partie d'une zone où l'activité est favorisée pour essayer d'y mettre des activités économiques, dans des zones comme le 20^e arrondissement ou le 19^e où il y a parfois jusqu'à 40 % de logements sociaux. C'est tout le projet de l'acte d'innovation porté par son collègue M. Jean-Louis MISSIKA.

Cette modification a été rendue obligatoire, parce que des non-droits sont intervenus depuis que le PLU a été voté. La loi oblige à intégrer des modifications du code de l'urbanisme dans le PLU parisien. Cela a rendu possible pour la Mairie de Paris de faire un certain nombre de propositions qui abondent dans le sens souhaité globalement par le PLU. Trois objectifs principaux sont rendus possibles par le PLU, par ses outils juridiques. Première priorité, plus de logements pour tous, et sa collègue l'a rappelé, plus de logements en général à Paris et notamment du logement social avec de la transformation de bureaux en logements comme dans le 9^e arrondissement qui est à 6 % de logements sociaux. Elle estime que le 9^e peut être fier d'essayer de participer modestement parce que ce n'est pas facile dans le 9^e, il n'y a pas beaucoup de parcelles libres et de pouvoir contribuer à cet effort parisien. Il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes arrondissements pour ce qui est du logement social. Dans le 9^e, il y a plus de 2 000 demandes de logements sociaux, et le 9^e donne la priorité aux F3 et F4 pour pouvoir accueillir les familles.

Deuxième priorité, l'environnement et la biodiversité. Ces modifications visent à aller encore plus loin dans la végétalisation de la ville, c'est une forte demande de nos concitoyens de pouvoir vivre dans une ville moins minérale. Troisième objectif, la qualité de vie et l'attractivité économique. Cette attractivité passe aussi par exemple par la protection du petit commerce, et notamment des commerces de bouche.

La question du stationnement a été évoquée. Ce sont les promoteurs immobiliers qui ont demandé de supprimer l'obligation de créer un parking parce que cela bloquait parfois des opérations immobilières, notamment les opérations de logement social où les personnes, les promoteurs et les bailleurs sociaux indiquaient que cette obligation de créer du parking souterrain empêchait de faire un projet de logement social en ajoutant de forts surcoûts à l'opération immobilière. De plus, les personnes qui vivent dans ces logements-là n'ont pas besoin, ne souhaitent pas avoir un parking. Résultat, on se retrouve avec des surcoûts financiers pour quelque chose qui n'est pas utilisé.

Donc les parkings actuels des bailleurs sociaux qui ne sont pas utilisés sont mis à disposition des riverains, justement pour que ces parkings puissent être accessibles à tout le monde. Mais Mme Pauline VERON explique que son Groupe ne votera pas le vœu qui propose de revenir sur la règle de non obligation de créer des parkings souterrains. Cela ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas le faire s'ils veulent le faire. On enlève l'obligation qui est une contrainte.

Ce qui la frappe dans l'attitude de l'exécutif du 9^e arrondissement, dans ce PLU, c'est qu'il n'a fait aucune proposition. Devant un document majeur pour les dix ans qui viennent de construction de la Ville, qui définit ce que l'on veut faire d'un arrondissement, on ne trouve aucune proposition de la part de l'exécutif du 9^e.

La seule proposition a été d'écrire dans le cahier d'enquête publique que l'exécutif est contre le PLU parce qu'il fait du logement social. Où sont les protections patrimoniales à l'époque où le PLU a été fait avec M. Jacques BRAVO ? De nombreuses adresses ont été protégées dans l'arrondissement et cela grâce à, notamment, l'ancienne école de

commerce de l'avenue Trudaine qui a pu être protégée face à un promoteur immobilier qui voulait rentabiliser au maximum sa parcelle. Où sont proposées les protections du commerce ? Nulle part.

Grâce à la protection que Mme Pauline VERON avait introduite pour la rue des Martyrs et pour la rue Cadet aujourd'hui, on observe un maintien du commerce de proximité, du commerce de bouche. D'ailleurs, à l'époque, la droite avait attaqué la disposition devant le tribunal administratif et devant le conseil d'État pour essayer d'empêcher la protection des commerces de bouche. Elle n'est donc pas étonnée aujourd'hui de voir qu'aucune proposition n'est avancée.

Les seules propositions qui viennent, ce sont des propositions faites par la Mairie de Paris et par la Direction de l'Urbanisme pour les 5 adresses qui ont été repérées pour du logement social. Heureusement que la Mairie de Paris est là avec la volonté de créer du logement social.

Enfin, sur la végétalisation, sur tout le reste, l'exécutif ne propose rien, n'a aucune vision pour l'arrondissement. La seule chose qu'il fait est de s'opposer, mais il ne propose rien.

Il ne fait que s'opposer en disant qu'il ne faut pas faire de logement social, mais il n'y a aucune proposition, aucune vision, alors que c'est un outil majeur et stratégique dont il aurait dû se saisir. Il n'y a aucune proposition de crèche, aucune proposition d'équipement public, zéro. Aucun équipement public n'est prévu dans ce PLU. Son Groupe ne votera pas les vœux qui ne visent qu'à essayer d'empêcher les choses de se faire. Il est faux de dire que les deux roues motorisées ne sont pas prévues dans les parkings souterrains, là où c'est prévu pour les bureaux. C'est prévu dans ce PLU. Elle se doit de dire que quand elle a vu ce PLU pour le 9^e arrondissement, elle a été triste et déçue de voir à quel point cette mairie d'arrondissement n'a aucune vision stratégique pour son arrondissement.

M. Jean-Baptiste de FROMENT lui répond que sa dernière remarque est tout à fait en accord avec ce qu'il voulait dire au début. C'est-à-dire que les élus ont été destinataires des documents et de la délibération, vendredi. Voilà ! L'exécutif du 9^e arrondissement a participé activement depuis un an et demi, a fait des propositions, y compris de nouvelles crèches et il laissera ses collègues compléter. Ensuite, il constate qu'au niveau du document final, l'exécutif n'a disposé que deux jours pour en prendre connaissance et déposer des vœux au niveau de l'arrondissement. Petite anecdote, M. MISSIKA ce matin, dans une réunion à l'Hôtel de Ville, a justifié cela en expliquant que le PLU n'était pas un sujet d'arrondissement. C'est Monsieur MISSIKA qui l'a dit et c'est effectivement totalement scandaleux.

L'exécutif du 9^e a participé à la concertation ; une présentation aux habitants n'est pas le lieu privilégié où les élus de la mairie, qui par ailleurs ont d'autres moyens de le faire, vont faire des propositions, c'est une présentation aux habitants. Il croit donc que, au contraire, il y a une volonté de considérer, et c'est le cas aussi sur d'autres sujets, que les arrondissements n'ont pas à être associés aux décisions stratégiques. C'est le premier point.

Le second point, c'est que si l'on fait un petit pas en arrière et que l'on regarde finalement quelle est l'orientation stratégique de ce PLU, et de ce point de vue l'abstention de Monsieur SOREL n'est pas du tout indifférente, c'est qu'il apparaît clairement que le choix de l'alliance s'est porté vers les communistes plutôt que vers les écologistes. C'est le choix de la densité qui a été fait par la Mairie de Paris, et moi, ce qui me frappe, c'est

.../...

que toutes les propositions pour augmenter le nombre de logements, et notamment de logements sociaux, se fait au détriment de la qualité de vie.

Parce qu'on a parlé de l'absence d'obligation de places de stationnement associées aux projets immobiliers, mais on pourrait parler de façon beaucoup plus générale des équipements publics. On remarque nombre d'exemples où ne sont pas prévues des crèches, ne sont pas prévues d'écoles, ne sont pas prévus de services publics de proximité. On densifie par de nombreux endroits sans avoir les équipements publics correspondants. Une autre lacune très importante est que contrairement à ce qui est affirmé par l'exécutif en matière d'espaces verts, la proposition faite est extrêmement modeste. Alors, en se positionnant au-delà des propositions de végétalisation ou de végétalisation des terrasses ou des murs, en termes de création ou de garantie donnée de sauvegarde d'espaces verts, on est vraiment très en-dessous.

Il n'y a que deux exemples d'espaces verts, c'est Championnet, qui ne concerne malheureusement pas le 9^e arrondissement pour des raisons que l'on peut connaître, ce n'est pas faute d'avoir eu une vision stratégique de la campagne pour proposer un verdissement de l'arrondissement. Sinon au niveau parisien, il n'y a comme exemple que Championnet, et c'est parce que des élus de sa formation politique, de l'opposition, se sont battus au Conseil de Paris que l'espace vert du stade Championnet a pu être sauvé. Il devait être reconstruit, et puis il y a le réservoir de Grenelle. En la matière, il était question de 8 ha supplémentaires, on passe à 10,3. C'est une proposition extrêmement modeste.

Par ailleurs, le choix qui est fait est clairement un choix dirigiste. Ce fait a été évoqué à propos du logement social avec le passage du quota de 25 à 30 % qui va en fait rendre le marché beaucoup plus difficile. Ceci est combiné avec la loi en préparation à l'assemblée, qui est la loi dite marqueur de gauche égalité, et qui va en réalité dans les faits contribuer à ce que le logement social soit du logement systématiquement très social et donc de ce point de vue-là, les propos de ses collègues, et notamment de Madame Sylvie LEYDET, sur les classes moyennes restent pertinents. C'est une chose de dire qu'en droit, 60 % des habitants sont éligibles au logement social, dans les faits, vus les types de contraintes qui vont s'exercer, on trouvera principalement un public très social.

Dernière chose, un choix est fait, choix qui vise clairement à diviser Paris en deux. D'ailleurs Madame Pauline VERON l'a évoqué. Cela consiste à distinguer l'Ouest de l'Est et à procéder à un rééquilibrage autoritaire. Concrètement, il ne sera plus possible de faire des bureaux qu'exclusivement dans l'Est et on ne pourra plus non seulement en faire, mais même en rénover dans l'Ouest, pour simplifier un peu, mais c'est globalement cela.

Il ne parle pas du 9^e, là, parce que l'exécutif a déjà dit qu'il était effectivement favorable à ce qu'il y ait plus de logements dans le 9^e et effectivement, on a une proportion de bureaux, notamment au Sud de l'arrondissement, qui atteint un seuil limite. Mais ce qui est clair, c'est qu'une contrainte est exercée sur les promoteurs immobiliers et elle va empêcher de nombreux projets de se réaliser. De ce point de vue-là, la logique économique de ce PLU lui échappe largement.

M. Bertrand LIGER trouve qu'il y a quelques points positifs dans ce PLU. Il pense qu'en effet, il faut baisser le nombre de parkings, ce qui a été bien dit, dans les opérations futures. D'abord parce que souvent, il n'y a de plus en plus que des petites parcelles et dans les petites parcelles, on n'arrive plus à faire des parkings et cela pouvait bloquer les constructions.

Deuxième chose en effet, si on veut moins de voiture à Paris, il faut moins de parkings a priori, c'est un point positif. Le problème aujourd'hui se trouve dans Paris. De plus en plus souvent, on rencontre le problème des deux roues qui stationnent à l'extérieur et il ne voit pas tellement d'avancée à ce sujet, les deux roues stationnent partout sur les chaussées et autres, ce qui est assez gênant.

Par contre, concernant le logement social, il est dit qu'en effet le nombre de logements augmente dans Paris. Oui, parce qu'il y a de grands actes, il y a des grands terrains aux Batignolles, on crée des nouveaux logements. Cela dit, lorsqu'on préempte un immeuble de logements pour le passer de logement libre en logement social, là, on ne crée pas de nouveaux logements. Ça c'est un fait.

Cette politique du logement social dans Paris est une politique excessivement onéreuse, on n'en parle pas. Mais la ville de Paris s'endette énormément pour faire du logement social, c'est d'ailleurs l'une des raisons principales de l'endettement de la ville. Alors, il sait que l'endettement, pour les socialistes, n'est pas quelque chose d'ennuyeux et on constate qu'au niveau de la ville on peut s'endetter sans limite, et que cela continue.

M. Bertrand LIGER note que M. HOLLANDE n'a pas subi la crise de 2008. Dans cette politique de logement social, parce que finalement tout le monde veut un logement social dans Paris, c'est pain béni. Avoir du logement social dans Paris, c'est merveilleux. Tout le monde rêve d'un logement social, mais que peut-on faire ? Il s'y déclare opposé, il y a des moments où les capacités de financement et autres ne le permettent pas.

Il y a des endroits moins chers pour faire du logement social. Il pense que le 9^e est un quartier relativement onéreux et il n'est pas sûr que l'utilisation des fonds publics soit forcément la meilleure à ce sujet. Il soupçonne quelques arrière-pensées électoralistes dans ce choix.

M. Sylvain MAILLARD constate que beaucoup de choses ont été dites, et pour l'explication de vote, il est tout à fait d'accord avec son collègue M. Sébastien DULERMO avec quelques réserves sur certains points, mais il ne souhaite pas entrer dans le détail. Effectivement, il y a une vraie différence de logique, et quand on écoute tous les arguments, finalement, on s'aperçoit que de toute façon, quoi qu'on fasse, on n'arrivera jamais à une situation satisfaisante à l'heure actuelle. On pourra construire ce que l'on veut, on n'arrivera pas à une situation satisfaisante. Certains tout à l'heure regrettaient un manque de propositions, alors il indique avoir deux propositions toutes simples, pragmatiques à faire.

La première proposition, émise avec le groupe UDI-MODEM en Conseil de Paris, portait sur des baux à durée limitée. Au bout de 5 ans, pour chaque logement social, on revoit si le bénéficiaire rentre encore dans les critères d'éligibilité. Ceci pour assurer une rotation des logements sociaux. C'est un point concret et pragmatique qui permettrait d'assurer une rotation et pourrait satisfaire certaines situations que tous les élus connaissent, qui sont insupportables et sur lesquelles ils ne peuvent pas, particulièrement dans le 9^e, donner satisfaction. Il s'agit des situations d'urgence de femme isolée entre autres. Il estime incroyable que l'on en soit encore à donner un permis d'habitation à vie dans des logements sociaux, c'est vraiment de la mauvaise gestion.

Deuxième chose, tout à l'heure M. Jonathan SOREL parlait de l'Airbnb, c'est un vrai point. L'exécutif municipal s'en est saisi et M. Sylvain MAILLARD suit de près les travaux de M. Ian BROSSAT. Il considère qu'il faut aller plus loin. Il faut trouver une solution définitive pour Airbnb, et pas

uniquement une taxe de séjour. Cela coûte énormément de logements dans Paris, cela coûte et augmente le prix. Tous autour de cette table, tous dans cette salle, savent que cela augmente le prix moyen des logements, parce qu'artificiellement on trouve une rentabilité bien supérieure sur l'Airbnb. Plusieurs capitales ont pris des axes drastiquement différents de Paris. Berlin a totalement interdit Airbnb, Amsterdam a choisi une solution qui semble moins cohérente, à savoir la possibilité de faire une location pendant 60 jours de son domicile fiscal. Pourquoi ne pas en profiter, cela paie les vacances, permet de loger des personnes quand on n'est pas là, donc il faut avancer aussi avec les nouvelles technologies.

Il juge que c'est une bonne solution d'interdire l'Airbnb purement et simplement sur des logements achetés uniquement pour faire du Airbnb. Voilà, ce sont des solutions très concrètes qui n'ont pas besoin d'un PLU, des solutions concrètes, pragmatiques, des solutions pour tous.

Mme Gypsie BLOCH souhaite répondre sur les crèches, parce que ce qui a été dit n'est pas tout à fait vrai. Des lieux ont été identifiés et il a été demandé à la ville de Paris des études pour construire des crèches. La réponse faite par la Ville de Paris est que le 9^e est suffisamment doté de places en crèche. L'exécutif ne partage pas cette analyse puisque à peine 3 dossiers sur 10 demandes sont attribués et le 9^e est également l'arrondissement de Paris dans lequel il y a le plus de gardes à domicile. Cela prouve que les familles du 9^e ont besoin de faire garder leurs enfants, que l'on est dans une situation où l'on a des familles qui travaillent. Elle estime donc qu'il s'agit davantage d'une réponse politique que fait la Ville de Paris car des lieux ont été identifiés, notamment la cité Charles-Godon, pour demander des créations de crèches.

M. Sébastien DULERMO, en conclusion, veut ajouter quelques remarques. Revenant sur ce qui a été dit, et notamment sur tout ce qui a été consultation, le cadre de la modification du PLU est beaucoup plus contraignant que la révision. Donc si la Ville de Paris a voulu justement se mettre dans ce cadre-là, c'est bien qu'elle ne souhaite pas de réelles avancées et une réelle révision, sinon elle l'aurait fait. Il y avait le temps, parce que plus de 2 ans pour arriver à juste une modification de PLU, c'est quand même beaucoup. On se rend compte qu'on a fait une réunion publique où M. MISSIKA, comme vous le dites, était présent. Il est resté un quart d'heure, montre en main, et M. Sébastien DULERMO ne pense pas que la réunion ait été très intéressante pour lui parce qu'il n'a pas souhaité rester plus longtemps. Il ignore si il a fait ça dans tous les arrondissements, mais il se souvient bien, étant à côté de lui qu'il n'est resté que 15 minutes, le temps d'un petit tweet et d'une petite photo. Mais la réunion publique s'est bien déroulée, même s'il n'était pas là.

Ensuite, un travail a été fait avec les services, car il n'a besoin de personne pour parler aux services et travailler avec eux. A propos de vision pour l'arrondissement, il veut revenir sur deux sujets. S'agissant du manque d'espaces verts sur le 9^e Arrondissement, il pense que Mme Pauline VERON n'est pas sans savoir qu'elle a quand même modifié la parcelle de l'espace vert sur l'hôtel Cromot du Bourg pour arriver à construire plus de surface avec une halle Jourdain qui aurait pu être utilisée comme jardin d'hiver. Et elle a été modifiée dans ce PLU.

Il demande à Mme Pauline VERON de le laisser finir. Il y a déjà une parcelle qui était un espace vert, modifiée à la demande de l'exécutif de l'époque du 9^e arrondissement, donc il s'interroge sur la vision qu'elle a pour le 9^e arrondissement.

Autre exemple, le 3-9 avenue Trudaine pour un équipement qui aurait pu être conservé en équipement public, ouvert au public, avec une vraie cour, un vrai bâtiment pour faire un conservatoire par exemple. Il s'interroge donc sur la vision de Mme Pauline VERON pour le 9^e arrondissement.

Finalement, elle a signé un permis qui est toujours enlisé. Cela fait 2 ans que le nouvel exécutif traîne encore tous les processus juridiques qui ne sont toujours pas finis et qui sont toujours loin d'être terminés. La signature est intervenue en janvier 2014 alors que les élections étaient en mars. Si c'est une vision pour l'arrondissement, M. Sébastien DULERMO lui « tire son chapeau ».

Sur le stationnement deux roues, Mme Pauline VERON indique que les bureaux sont touchés par cette obligation et restent touchés par l'obligation. Mais où est-il possible de construire des bureaux dans le 9^e arrondissement ?

Donc en fait, la remarque sur le stationnement des deux roues dans les parkings de bureau est acceptable sauf que, dans le 9^e arrondissement, on ne va pas construire de nouveaux bureaux. 250 places de stationnement ont été installées en 2015, ce sont encore des places sur voirie qui ne sont pas utilisées pour faire autre chose sur la voirie. Au bout d'un moment, si l'on annonce que l'on veut faire des choses sur voirie, il faut prendre le taureau par les cornes et arrêter de dire qu'on ne veut plus de stationnement.

Mais si on n'en veut plus, il faut vraiment enlever ce qui est encore présent et le mettre quelque part, il ne va pas pouvoir faire disparaître. Donc si l'exécutif insiste sur cette particularité, c'est que ce problème lui semble vraiment très important. A propos des bailleurs sociaux qui ont des parkings, effectivement ces parkings sont loués à des gens qui souhaitent y mettre leurs véhicules. Ce ne sont pas forcément des habitants des logements sociaux mais cela peut servir à quelqu'un d'autre. Ce ne sont pas forcément ces habitants-là qui ont besoin de ces parkings.

Cela bloque l'opération tout comme la réserve de logement social bloque des opérations. M. Sébastien DULERMO prend deux exemples. Pour le parking rue Grange-Batelière, le promoteur et le propriétaire sont venus pour présenter le projet. A la place d'un immeuble de logements qui aurait été très bien dans le quartier, il va y avoir encore un hôtel. Pourquoi ? Parce que finalement le coût du logement social est assez important et le prix auquel ils revendent n'est pas le même que s'ils revendaient du logement privé. Donc, à la place d'un immeuble de logement en plus, sera construit un hôtel. De même pour le parking de la rue Clauzel, parcelle touchée en logement social. Pour bien connaître les propriétaires et les avoir reçus à plusieurs reprises, et Mme Pauline VERON peut en parler à M. MISSIKA, les projets bloquent parce que ce dernier préfère rester avec un parking qui n'est pas très beau, pas très bien entretenu, mais on ne va pas déposer de permis de construire parce que finalement, c'est mieux d'avoir un parking qui est à moitié vide plutôt que de faire des frais sur un parking qui va devenir du logement social.

M. Jean-Baptiste de FROMENT note entre autres éléments positifs du PLU, le fait de pouvoir faire du CINASPIC maintenant en hauteur, et plus simplement en rez-de-chaussée. C'est un élément de souplesse qui pourra être utile rue Clauzel.

Mme Pauline VERON, à propos de coûts excessifs, explique que si la parcelle de l'avenue Trudaine n'a pas été achetée, ce n'est pas par manque de volonté mais parce que la CCIP la vendait 30 millions d'euros. Effectivement, la Ville de Paris avec 30 millions d'euros peut faire beaucoup d'autres choses. A aucun moment la CCIP n'a voulu baisser son prix. Il est reproché à la Ville de trop s'endetter, de faire des opérations trop élevées, mais elle a estimé que c'était trop cher pour elle d'acheter cette parcelle

malheureusement. Mais grâce au fait que c'était une opération supérieure à 800 m², il y a 25 % de logements sociaux prévus dans cette parcelle et cela n'a pas bloqué le promoteur pour faire son opération. Un autre sujet est le fait que maintenant, les riverains attaquent de plus en plus les permis de construire, quels qu'ils soient dans Paris, comme l'opération de création de logements neufs rue de Clichy dans laquelle il y a 25 % de logements sociaux. Cela n'a pas du tout bloqué cette grosse opération immobilière. Donc, parfois certains estiment qu'il ne faut pas la faire, mais Mme Pauline VERON a vu énormément d'opérations se faire dans le 9^e à plus de 800 m² sans que cette disposition n'empêche de le faire.

M. Sylvain MAILLARD, à propos de la CCIP qu'il connaît bien, veut poser une question d'ordre informatif. A partir de quel montant du m² la mairie centrale estime qu'une cette opération peut se faire ? Il ajoute que ce n'est pas un piège, c'est une question.

Il aimerait le connaître parce que, par exemple rue Saint-Lazare où il semble que le prix du m² est totalement prohibitif, un bien va être préempté ou est en cours de préemption. Donc il aimerait avoir un ordre d'idée du niveau à partir duquel la mairie centrale estime qu'elle achète ou n'achète pas. C'est important.

Mme Pauline VERON indique que le coût fixé par la Ville de Paris est de 6 000 euros du m² pour la préemption avec rénovation. Dans le 9^e parfois, ou dans le 8^e ou dans les arrondissements qui sont un peu plus chers, ça peut dépasser un petit peu 6 000 euros du m², cela dépend par exemple de la taille de l'immeuble. Donc la Ville achète bien en-dessous du prix du marché, rénovation comprise. D'où le fait qu'ensuite il est possible de réaliser une opération de logement social.

Si c'était beaucoup plus que ça, l'opération ne serait pas rentable pour y faire du logement social. Donc parfois, cela peut être un peu plus quand ça vaut vraiment le coup, compte tenu de la localisation et de la taille de l'immeuble par exemple. Parfois, certaines opérations ne sont pas faites par la Ville. Par exemple rue de Londres, c'est la région à travers l'établissement foncier de la région qui va investir. Dans ce cas, ce ne sont pas forcément les mêmes prix que pour la Ville de Paris.

Un avis défavorable est émis, par 10 voix contre, 2 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL) et une abstention (M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DU 2016- 1.

Est adopté par 10 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu les articles L.123-1-8, L.123-2-b, L.123-17, L.230-1 et suivants, L.423-1, L.423-5 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9e arrondissement.

« Considérant la tension sur le marché immobilier dans le 9e arrondissement, à la vente comme à la location ;

.../...

Considérant que la diversité de l'offre – logements privés, logements sociaux et accession à la propriété – permet de garantir la mixité sociale ;

Considérant qu'avec une offre particulièrement limitée et des prix particulièrement élevés (8 446 €/m² en moyenne), l'accession à la propriété est fortement contrainte dans le 9^e arrondissement ;

Considérant l'intérêt de construire des logements privés ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris modifie les réserves LS 100-100 en LS 100-30 sur les parcelles suivantes 48 rue de Provence/ 46 rue Taitbout, 72 rue Saint-Lazare / 5-9 rue de Londres et 83 rue Taitbout ».

Est adopté par 10 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article R110 du Code de la Route relatif à la définition des « zones 30 » qui précise que dans leurs périmètres « les chaussées sont à double sens pour les cyclistes » ;

Vu l'article L411.1 du Code de la Route relatif au double-sens cyclable ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation et l'article art. R 111-4 du Code de l'Urbanisme relatifs à l'aménagement des voies utilisables par les engins de secours de lutte contre l'incendie ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

« Considérant que le nombre de places de stationnement en surface est destiné à diminuer en raison de la mise aux normes de sécurité incendie des chaussées et du programme zone 30 de Paris ;

Considérant que la baisse de l'utilisation de la voiture individuelle à Paris est remplacée par d'autres modes de déplacements qui nécessitent du stationnement comme l'autopartage ;

Considérant que baisse de l'utilisation de la voiture individuelle à Paris a été compensée par une augmentation exponentielle de deux-roues motorisées dont le stationnement sur l'espace public génère des nuisances ;

Considérant le développement de la mobilité électrique qui nécessite des bornes de recharge ;

Considérant la nécessité de libérer le stationnement en surface des véhicules dits « voitures ventouses » ;

Considérant que l'espace réservé au stationnement apparaît être une bonne opportunité de végétalisation, notamment au regard de la présence réduite des réseaux concessionnaires souterrains sous chaussée ;

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que :

Une norme de stationnement applicable aux constructions à usage d'habitation soit maintenue dans le PLU modifié, avec 1 place pour 100 m² en souterrain uniquement sauf impossibilité technique.

La norme de stationnement applicable aux bureaux demeure dans le 9^e arrondissement à 1 place pour 100 m² en souterrain uniquement sauf impossibilité technique.

La part réservée aux deux-roues motorisés soit portée de 2% à 5% ».

DÉLIBÉRATION 09.2016.077 (DVD 2016-56) - PROGRAMME 2016 DE ZONES 30 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE.
Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que dans cette délibération, c'est le programme 2016 des zones 30 qui est présenté, avec notamment un gros volet sur le 9^e arrondissement. C'est une demande de subvention auprès du conseil régional d'Île-de-France qui subventionne tout ce qui est aménagement cyclable d'un intérêt régional mais sur Paris, tous les itinéraires ont un intérêt régional. La demande avait été faite en début de mandature, elle avait été préemptée dans le plan vélo voté en mars 2015. Il s'agit de deux grosses zones 30 au-dessus des rues de Lamartine, Saint-Lazare et Montholon. Cette proposition a été bien entendue par la mairie centrale avec notamment des bornes d'itinéraires cyclables au Nord de l'arrondissement, en particulier sur les trajets Ouest-Est et Nord-Sud.

Après plusieurs séances de travail avec la section territoriale de voirie et l'adjoint à la Maire de Paris en charge du déplacement, il a été décidé d'avoir une zone 30 globale sur l'ensemble du 9^e arrondissement. En 2016 une première partie sera financée au nord du boulevard Hausmann et de la rue Lafayette, et en 2017 sera mise en œuvre la seconde partie de la zone 30 sur tout le quartier Opéra sur lequel émergent de vraies réflexions en ce moment, et notamment un atelier, cette semaine, au pavillon de l'Arsenal avec des études de circulation actuellement en cours.

Il rappelle ensuite ce qu'est une zone 30. La zone 30, comme son nom l'indique, est une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 30 km/h et sauf disposition contraire, les voies sont à double sens pour les cyclistes. On trouve déjà quelques exemples dans l'arrondissement, notamment dans le Faubourg-Montmartre ou autour du square de la place Adolphe-Max.

Pour 2016, cela représente 25 000 m de linéaire à aménager pour un coût d'environ 1 300 000 euros TTC sur le 9^e arrondissement. Au fur et à mesure des aménagements, des réunions publiques seront organisées ainsi que la concertation avec les habitants. En effet, la mise aux normes pompiers, la création de double sens cyclable peuvent nécessiter la suppression d'une file de stationnement dans certaines rues, donc il faudra être bien vigilant et travailler avec les différentes associations de quartier pour voir comment cela peut être mis en place sur l'ensemble de l'arrondissement. M. Sébastien DULERMO se déclare très favorable à ce plan et à cette délibération et demande au Conseil d'émettre avis favorable sur ce projet.

M. Jonathan SOREL trouve cette délibération un peu structurante pour l'avenir de Paris. C'est une délibération à laquelle tous sont favorables et qui préfigure cette ville apaisée, calme et moins polluante dont il parlait. Il faut souligner, comme l'a fait un peu

.../...

M. Sébastien DULERMO, l'engagement de la Ville de Paris, d'Anne HIDALGO et de M. Christophe NAJDOVSKI en la matière. 160 millions d'euros pour les modes de déplacement doux, dont 30 millions d'euros pour ce qui est appelé la modération de la vitesse et M. DULERMO a bien fait de le rappeler, cela ne se réduit pas simplement à coller un panneau 30, c'est aussi installer des doubles-files pour les vélos, etc.

En l'occurrence, il s'agit d'accompagner ces opérations pour aller vers un 9^e globalement plus apaisé, plus calme et aussi plus sécurisé, de demander et de solliciter les dispositifs régionaux en la matière, en espérant que Mme Valérie PÉCRESSE y donne une suite favorable et qu'elle ne s'attaque pas aux piétons et aux vélos comme elle est en train de le faire sur les transports en commun, puisqu'elle est en train de menacer, comme vous le savez, d'augmenter le Pass Navigo à tarif unique de 70 à 80, voire 85 euros.

Un débat s'ouvre entre M. Alexis GOVCIYAN et M. Jonathan SOREL au sujet du Pass Navigo, le premier rappelant que la menace d'augmentation fait suite à une disposition votée sans budget, le second précisant qu'il n'était pas au conseil régional ce jour là.

M. Jonathan SOREL rappelle que, conformément au règlement intérieur de l'arrondissement, il a le droit de faire une explication de vote. Donc, il votera favorablement cette délibération.

M. Alexis GOVCIYAN lui reproche de dire que Mme Valérie PÉCRESSE augmente les transports en commun alors que sa majorité avait mis en place un dispositif électoraliste, comme cela a été rappelé tout à l'heure pour autre chose à quelques mois des élections régionales.

M. Jonathan SOREL répond qu'il n'a rien mis en place.

M. Alexis GOVCIYAN revient sur le budget de 300 millions qui devaient être prévus et le reproche à M. Jonathan SOREL en lui conseillant de s'abstenir et ne rien dire pour terminer sur cette délibération, qu'il qualifie de consensuelle...

M. Jonathan SOREL reproche à M. Alexis GOVCIYAN de lui couper la parole en lui faisant un procès d'intention alors qu'il a le droit de faire une explication de vote sans être accusé de tous les maux.

M. Alexis GOVCIYAN lui explique qu'il ne s'adresse pas à lui personnellement, il s'adresse à ceux qu'il représente et que c'est lui qui a parlé de Mme Valérie PÉCRESSE.

M. Jonathan SOREL rétorque qu'il s'agit d'une déclaration qui sollicite les crédits de la région Île-de-France. La présidente de la région Île-de-France étant Mme Valérie PÉCRESSE, il n'est pas complètement hors-sujet. Il précise que M. Alexis GOVCIYAN, comme Madame le Maire, ont deux mandats dont celui de conseiller régional. Il en a terminé et ne voulait pas créer de polémique.

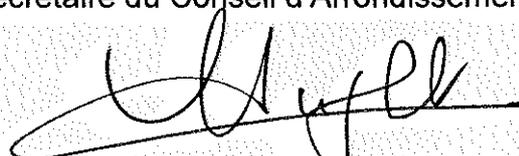
M. Alexis GOVCIYAN lui répond qu'il l'a pourtant créée et qu'il faut dire la vérité, et quand la vérité est transformée...

M. Jonathan SOREL juge incroyable, alors que 6 millions de franciliens pourront bénéficier d'une réforme de dire que c'était des réformes électoralistes, etc. Il revendique le droit de ne pas être d'accord.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DVD 2016-56.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle VUGHT', written in a cursive style.

Isabelle VUGHT